

432

L'AUT' JOURNAL

Déc. 2024 - Janv. 2025 • avec une apostrophe pour apostropher

BOMBE MÉTÉO



4270, boulevard Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 • Téléphone : (514) 843-5236 • Télécopieur : (514) 843-5236 • Courriel : info@lautjournal.info



Le matamore*

Michel Rioux

La scène a quelque chose d'absolument surréaliste.

Dans une arène de lutte, on voit une femme âgée asséner une formidable gifle à une autre femme qui, elle, tient un micro. Il s'avère que cette dernière est la fille de l'autre. La suite est encore plus irréaliste. Un taupin hirsute s'empare de la vieille dame, la met à genoux et lui fait une clé de bras...

C'est cette femme, Linda McMahon, cofondatrice de la compagnie WWE, spécialisée dans les combats de lutte, que Donald Trump vient de nommer responsable du département de l'éducation! On croit rêver... Dans une poursuite déposée en octobre au Maryland, elle est accusée d'avoir fermé les yeux sur des agressions sexuelles sur de jeunes garçons par un employé de la WWE qui agissait comme annonceur dans les spectacles de lutte. Elle s'est séparée récemment de son ex-mari qui a dû démissionner en janvier de son poste de PDG de l'entreprise pour cause... d'agression sexuelle. Eh ben! dis donc!

Après quelques dizaines de nominations plus loufoques les unes que les autres, le matamore, qui a quand même

reçu 74 millions de voix, a atteint le paroxysme de la vulgarité. Dans ce nouveau cabinet, ce sont désormais des multimillionnaires et des vedettes de la télévision qui auront charge d'un pays qui a déjà été une démocratie.

Responsable du département de la santé et des services sociaux? Une vedette de la télévision, Dr Oz. Qui prescrivait des endives pour soigner le cancer et se disait persuadé que « les signes astrologiques peuvent nous donner de précieuses informations sur notre santé... ». Une belle équipe avec Robert Kennedy Jr, antivax notoire et qui est désormais secrétaire à la santé. *Make America Healthy Again!* C'est son programme.

À la Justice, une nomination qui a fait s'étrangler plusieurs élus républicains : Matt Gaetz. On l'accuse d'avoir eu une relation sexuelle avec une mineure, de consommation illégale de stupéfiants, de détournement de fonds de campagne. Il est opposé à l'avortement « sans exception ». La pression étant visiblement trop forte, Gaetz s'est finalement désisté.

Connaisseur en matière de crimes sexuels, Donald Trump semble avoir une grande estime pour des personnes à qui sont reprochés des comporte-

ments fort discutables. C'est ainsi qu'un ancien soldat de la Garde nationale et animateur de Fox News, Pete Hegseth, a été nommé secrétaire à la Défense. Celui qu'en certains milieux on qualifie de « mâle alpha » a versé, pour éviter un procès, une somme d'argent à une femme qui l'accusait de viol. Il aura sous ses ordres 1,3 million de soldats et 1,4 million de membres de la Garde nationale, avec un budget de 800 milliards \$.

C'est le propriétaire d'une entreprise de fracturation hydraulique, Chris Wright, que Trump a nommé à l'Énergie. « Il n'y a pas de crise climatique et nous ne sommes pas non plus en pleine transition énergétique », estime ce génie. Sa solution pour sortir le monde de la pauvreté? Augmenter la production de combustibles fossiles. Ça promet!

La sécurité intérieure sera bien assurée par Kristi Noem, elle qui a tué à bout portant sa chienne et une de ses chèvres qu'elle trouvait trop agressive. Avec cette émule de Kit Carson, les immigrants illégaux, dont elle va s'occuper avec celui qui est chargé du contrôle de l'immigration, Tom Homan, et Stephen Miller, le chef de cabinet adjoint, n'ont qu'à bien se tenir. Ce dernier est en outre un partisan de la théorie du « Grand remplacement ». Le mandat confié à Homan? Renvoyer tous les immigrants illégaux dans leur pays d'origine, rien de moins!

Une autre nomination a fait tiquer les alliés des États-Unis, celle de Tulsi Gabbard à la direction du renseignement national. Ses prises de position contre l'Ukraine et son soutien à la Russie ne sont pas de nature à rassurer non plus les 18 agences de renseignement, dont la CIA et le FBI, qui seront sous sa direction.

Il n'y a pas que Paul Gobeil, un ministre de Robert Bourassa, à croire que l'État devrait être « runné comme une business ». C'est l'intime conviction de Donald Trump. Et pour s'assurer que la démolition de l'État américain soit une réussite, il a mis en poste Elon Musk au département de l'efficacité gouvernementale. L'homme le plus riche au monde a contribué quelque 130 millions de dollars à la campagne du matamore. Le 6 novembre, la valeur de ses actions en bourse s'est accrue de 29,5 milliards \$. C'est ce qui s'appelle un bon retour sur l'investissement, non?

En présence de Trump, la fusée de Musk a plongé le 19 novembre dans le golfe du Mexique alors qu'elle devait être récupérée. Visiblement, face à cet échec, ni Trump ni Musk n'avaient la banane.

Un signe annonciateur de l'avenir? ◀

*Matamore : faux brave, vantard, plus courageux en paroles qu'en actes, bravache, menteur, arrogant, fanfaron, hâbleur... Ça vous rappelle quelqu'un?



Les transfuges de classe

Cette réception exceptionnelle du livre de Jean-Philippe Pleau n'est pas étrangère au fait que tout le monde semble se reconnaître dans *Rue Duplessis*. [...] Aux yeux de certains, le transfuge de classe incarne la concrétisation du rêve américain, ce récit fondateur du capitalisme souriant par lequel chacun se voit promis, par l'argent, de se sortir de lui-même, d'échapper aux infortunes de son enfance.

Les récits de transfuge de classe finissent malgré eux par donner du grain à moudre à la mythologie méritocratique de la société libérale. S'ils mettent au jour des mirages de la société capitaliste, ces livres ne grippent pas pour autant les engrenages qui maintiennent quantité de gens dans la misère sociale.

Ils abordent certes la notion de classe sociale, mais le font sous l'angle d'un parcours individuel qui ne conduit pas à une réflexion sur l'exploitation et l'aliénation collective. Il est aisé, en les lisant, de se convaincre que l'essentiel de la critique sociale se confine à la sphère privée, à l'intimité. Dans quelle mesure ces histoires personnelles, bien que portées par une pensée critique plus ou moins affinée selon les auteurs, contribuent-elles ainsi à renforcer ce qu'ils entendent dénoncer?

Est-ce que le concept désormais galvaudé de transfuge de classe ne constitue pas aujourd'hui un de ces mensonges commodes, sans cesse renouvelés, qu'une société s'emploie à répandre et à adapter pour se rendre supportable? On pourrait en tout cas envisager l'appâté immodéré pour les parcours de transfuge de classe comme l'une des manières par lesquelles notre société, profondément reproductrice d'inégalités, se mystifie et se justifie pour s'assurer de continuer sur sa lancée.

Après tout, les récits de transfuge, bien que ce ne soit pas leur intention, donnent à leurs lecteurs la force de s'accrocher au monde tel qu'il est. Ils les poussent à croire en eux-mêmes, en leur destinée individuelle, dans un monde où ils se sentent à raison désorientés tant on leur répète que tout dépend d'eux – de leur volonté, de leur capacité à s'organiser, à se prendre en charge, à réguler leurs amours comme leurs finances, à prévoir leur retraite.

En somme, chacun est prié de faire les efforts nécessaires pour s'extraire de la condition dans laquelle il est plongé, en assumant toujours l'idée que tout lui est à peu près possible, malgré les évidences qui devraient le dissuader de le croire. ◀

Les Têtes réduites. Essai sur la distinction sociale dans un demi-pays
Jean-François Nadeau
Lux, 2024

Même quand les cloches cessent de sonner, notre engagement continue de résonner. Les élèves restent au centre de nos pensées, même en ce moment de repos bien mérité.

Joyeuses Fêtes à tous, de la part des 13 500 membres du Syndicat de Champlain !

Syndicat de
Champlain (CSQ)
Personnel enseignant et de soutien



L'avenir de l'Europe



Après la chute du mur de Berlin, dit Ivan Krastev, l'un des observateurs les plus fins de la scène politique postsoviétique, les élites de l'est de l'Europe se sont lancées dans un processus d'imitation de l'Occident, avec l'espoir de rattraper le retard accumulé durant un demi-siècle de communisme.

Malheureusement, outre les bouleversements matériels qu'il a entraînés dans la vie des citoyens des ex-satellites soviétiques, ce processus a aussi un coût psychologique important. Ce qui rend l'imitation si douloureuse, selon Krastev, ce n'est pas seulement le pré-supposé selon lequel l'imitateur est inférieur au modèle. C'est aussi le fait que cela donne le droit à l'Occident de juger le succès, ou l'échec, des pays de l'Est à partir de leurs standards occidentaux. Sous cet angle, l'imitation se traduit par une perte de souveraineté.

Il était donc naturel qu'à un certain moment la frustration accumulée par les imitateurs produise un retour de bâton. D'autant plus si l'on considère que l'admiration des élites de l'Europe de l'Est se fondait, au moins en partie, sur un malentendu.

Aux yeux des conservateurs hongrois, tchèques et polonais, l'Europe occidentale représentait un idéal parce que, contrairement au communisme, elle garantissait le respect des traditions et de la religion. Rien d'étonnant donc qu'ils se soient sentis dupés quand ils ont compris que la norme, en Occident, était le multiculturalisme et les mariages homosexuels.

Les crises de ces dernières années, le terrorisme islamiste et l'urgence migratoire n'ont fait que renforcer leur désillusion. Jusqu'à produire une inversion radicale.

Sous la houlette des nouveaux leaders souverainistes, les démocraties non libérales de l'Est se présentent comme le nouveau modèle pour tous ceux qui ont à cœur les valeurs séculaires de la « vraie » Europe : Dieu, la patrie et la famille.

Ces régimes constituent aujourd'hui les remparts contre la dictature du « politically correct » et les droits des minorités qui balaient les traditions et remettent en cause l'importance de la famille. Ils s'opposent aussi à l'immigration de masse qui menace l'homogénéité et l'identité culturelles des peuples européens.

Il y a encore quelque temps, les gouvernants des pays de l'Est adoptaient, à



Bruxelles comme ailleurs, la posture un peu humiliante du parvenu qui, toujours exposé au risque d'une critique ou d'une condamnation, attend d'être jugé. Aujourd'hui, au contraire, leur mission est de préserver la flamme des valeurs que l'Ouest a perdue.

« Il y a vingt-sept ans, a dit Viktor Orban dans un discours en

2017, ici en Europe centrale, nous pensions que l'Europe était notre avenir; à présent, nous sentons que nous représentons l'avenir de l'Europe. » ◀

Les Ingénieurs du chaos.
Giuliano da Empoli
JCLattès, 2019

Le billet
Michel Rioux 1

L'environnement
Monique Puzé 4

La politique canadienne
Gabriel Ste-Marie 5

La politique québécoise
Sylvain Martin 6

La question nationale autochtone
Marc Nantel 8

La page éditoriale
Pierre Dubuc 9

Dossier
Anne Michèle Meggs 10

Le mouvement des femmes
Marie-Claude Girard 12

Déc. 2024 - Janv. 2025 - avec une apostrophe pour apostropher

4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204,
Montréal (Québec) H2W 1Z4

Téléphone : (514) 843-5236
Internet : info@lautjournal.info

Envoi de publication canadienne
Numéro de convention : 40050148

2024, Dépôt légal
Bibliothèque nationale
ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs
syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

DE L'URGENTE NÉCESSITÉ D'UNE PRESSE INDÉPENDANTISTE!

Dans cette édition de *L'aut'journal*, nous montrons comment l'arrivée de Donald Trump va entraîner un bouleversement, sans précédent dans l'histoire récente, de la politique et de l'économie canadiennes, et ouvrir possiblement une fenêtre pour l'accession du Québec à l'indépendance.

Cependant, pour y voir clair, tisser des alliances, forger son unité, le mouvement indépendantiste a besoin d'une presse indépendantiste, libre et indépendante.

Les grands médias traditionnels ont trop de fils qui les rattachent au gouvernement fédéral. Comme le souligne Paul Wells du *Maclean's*, les patrons de presse touchent du fédéral 30 000 \$ par journaliste (voir article page 3). Québecor, propriétaire du *Journal de Montréal* et de *Québec*, est dans une situation de dépendance à l'égard des décisions du CRTC pour son réseau de téléphonie dans le *Rest of Canada*.

L'aut'journal ne touche aucune subvention gouvernementale et n'ouvre pas ses pages à la publicité commerciale. Il compte uniquement sur son lectorat. Faisant aujourd'hui face à une augmentation importante de ses coûts de production et, avouons-le, à une campagne de dénigrement de la part de ses adversaires auprès de ses soutiens financiers, il a besoin de vous!

Alors, abonnez-vous! Adhérez aux AmiEs de *L'aut'journal*! Faites un don! Profitez du temps des Fêtes, pour offrir un abonnement en cadeau!

La liberté de presse a un prix!

Campagne de soutien

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de **L'AUT'JOURNAL**
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux AmiEs : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

Vous pouvez aussi contribuer en vous rendant sur notre site : www.lautjournal.info

Les médias

Quand La Presse+ trouve du « positif » dans la victoire de Trump

Stéphanie va-t'en guerre Grammond

Pierre Dubuc

Donald Trump n'a pas encore été assermenté que nos milieux d'affaires et leurs porte-paroles dans les médias se montrent des plus serviles. Pour éviter les tarifs, ils se disent prêts à sacrifier la gestion de l'offre en agriculture lors des prochaines négociations du traité de libre-échange (ACEUM).

Mais ils savent bien que ce ne sera pas assez pour assouvir l'immense appétit de Donald Trump. Alors, ils mènent une cabale dans les médias pour une augmentation des dépenses militaires et un accès subventionné aux ressources minérales stratégiques du Québec.

La palme de la servitude revient à Stéphanie Grammond de *La Presse+* pour son éditorial « Ce que Trump aura de positif pour le Canada » (2024-11-09). Et qu'est-ce qu'il y aurait de si « positif » pour le Canada dans cette élection? Selon Mme Grammond, l'élection de Trump est « l'électrochoc nécessaire » à nos politiciens pour « mettre en place une véritable stratégie militaire », laquelle passe, bien entendu, par une augmentation des dépenses militaires pour atteindre le fameux 2 % du PIB.

Sinon, « Aux abris! », nous prévient-elle, car Trump nous a prévenus : « En cas d'attaque, non, je ne vous protégerais pas. » Et qui menace de nous attaquer? Mme Grammond ne le dit pas.

Mais on imagine que, si on insiste, elle va agiter le spectre d'une invasion russe. La Russie, qui est incapable de vaincre l'Ukraine, va déferler dans le Grand Nord pour nous conquérir! Allons, un peu de sérieux, madame Grammond, le seul véritable ennemi du Canada, ce sont les feux de forêt. Le Canada n'a pas besoin de F-35, mais d'avions-citernes comme les Canadairs CL-215 et CL-415. Le Canada aura plus d'avions de chasse (88 F-35) que d'avions-citernes (60 Canadairs)!

Bien naïvement, l'éditorialiste essaie de nous faire croire qu'il sera possible d'encadrer cette augmentation des dépenses d'armements dans une « politique industrielle militaire », mais elle-même torpille son plan en rappelant qu'Ottawa a accordé à Boeing un contrat de neuf milliards \$ sans appel d'offres pour le remplacement des appareils de patrouille maritime, plutôt que de confier le contrat à Bombardier qui était prête à relever le défi en adaptant son jet privé Global 6500.

Mme Grammond n'a pas encore compris que l'objectif de Trump n'est pas d'assurer la « défense de l'Occident », mais de procurer des contrats d'armements aux industries militaires américaines... situées aux États-Unis. Il a mis la barre à 2 % du PIB, mais il a aussi évoqué de la hausser à 3 % du PIB. La va-t'en guerre Grammond va-t-elle emboîter le pas?

Mme Grammond se désole que le « prestigieux » (le qualificatif est le sien)



Le seul véritable ennemi du Canada, ce sont les feux de forêt. Le Canada n'a pas besoin de F-35, mais d'avions-citernes comme les Canadairs CL-215 et CL-415.

Wall Street Journal s'en soit pris au Canada l'été dernier pour son non-respect de l'objectif fixé par l'OTAN sous la première administration Trump. Doit-on s'en étonner? Le nom même du journal indique pourtant très clairement les intérêts qu'il défend.

DES GROS CADEAUX ÉNERGÉTIQUES

Dans l'espoir d'éviter l'imposition de tarifs et d'être copain-copain avec les États-Unis de Trump, les milieux d'affaires et leurs médias font miroiter auprès de l'Oncle Sam l'accès aux minéraux stratégiques du Québec et du Canada, sachant que les États-Unis, peu importe que l'administration soit démocrate ou républicaine, veulent mettre fin à leur dépendance de la Chine.

Déjà, sous l'administration Biden, le département de la Défense a investi dans deux mines au Québec. Attardons-nous à autre projet, qui est passé sous le radar, soit l'octroi par le

ministre Fitzgibbon de 307 mégawatts à Hy2Gen sur la Côte-Nord.

L'hydrogène doit servir à la production d'ammoniac vert, qui sera transformé en nitrate d'ammonium, une substance utilisée comme explosif dans les mines.

Les 307 mégawatts constituent un bloc colossal d'électricité. Seul Northvolt, avec ses 354 mégawatts a obtenu plus. Trois cents sept mégawatts, c'est plus que la production du barrage de la Romaine-1 (270 MW).

DES MINÉRAUX POUR L'ARMEMENT

Le boom minier à venir nécessitera énormément d'énergie. Il sera présenté comme une « contribution » à la transition énergétique, mais les minéraux rares et stratégiques iront en grande partie à l'industrie militaire. Alors, oubliez l'objectif de la décarbonation des industries installées au Québec! Sophie Brochu, l'ex-présidente d'Hydro-Québec, avait dénoncé un « Dollarama » de l'électricité, mais il s'agira plutôt d'un « Armorama ».

Revenons un instant à Stéphanie Grammond. Selon le Directeur parlementaire du budget à Ottawa, faire passer les dépenses militaires de 1,59 % du PIB d'ici 2026-2027 au 2 % fixé par Donald Trump « nécessiterait un investissement annuel supplémentaire de 13 milliards \$ ». Une somme énorme, colossale, démesurée!

Au lendemain du sommet de l'OTAN à Washington, en juillet 2024, le Conseil canadien des milieux des affaires, porte-voix des plus grandes entreprises du Canada, affirmait continuer « d'insister pour que le gouvernement respecte sa promesse de dépenser 2 % d'ici 2029-2030 et veiller à ce que toute nouvelle dépense de défense soit compensée par la réaffectation de fonds provenant d'autres secteurs du gouvernement ».

Ce n'est pas Mme Grammond qui va les contredire. Son « prestigieux » journal trouve le déficit fédéral déjà monstrueux. Alors qu'elle nous indique dans quels programmes elle suggère de couper. Dans les transferts en santé aux provinces? Dans les subventions à l'habitation? Où, madame Grammond? ◀

Distribuer des chèques aux journalistes

Au fil du temps, Trudeau s'est mis à porter presque toute son attention sur ce que le gouvernement fédéral fait de mieux et trouve le plus facile à faire : poster des chèques.

Distribuer des chèques (et son corollaire, gérer les prestations fiscales) a toujours été une compétence fédérale clef. Tout le reste est beaucoup plus compliqué. Ce sont les provinces qui gèrent les hôpitaux et les écoles. Ottawa assure peu de services directement. Quand il tente de le faire : sécurité aux frontières, passeports, évacuation des gens en zones troubles, cela s'avère difficile.

Poster des chèques est une entreprise à faible risque et rentable sur le plan électoral.

Normalement, les bénéficiaires sont heureux de les recevoir. Comme la planche à billets peut tomber en panne si les libéraux perdent le pouvoir, les bénéficiaires ont tout intérêt à voter du bon bord à la prochaine élection.

JUSTIN TRUDEAU
DANS LES
CÂBLES



GOUVERNER QUAND ÇA VA MAL

Poster des chèques n'est pourtant pas sans risques. Cela a un effet désastreux sur les priorités : celles des bénéficiaires comme celles des autres. Je l'ai constaté dans mon propre domaine : le journalisme.

Le gouvernement Trudeau s'est montré toujours plus enclin à subventionner la production de nouvelles, essentiellement par la voie de mesures fiscales ciblées, même si vous ne trouvez pas un mot de tout cela dans son programme électoral de 2015.

L'échelle de l'aide gouvernementale, un très généreux 30 000 \$ par journaliste, étouffe toute initiative qu'une organisation journalistique pourrait prendre pour améliorer ses résultats grâce à des décisions strictement journalistiques. Couvrir tel incendie ou pas? Dépêcher un reporter de plus à l'hôtel de ville?

Ces décisions ont beaucoup moins d'impact sur le bilan de fin d'année que la nécessité d'être admissible aux subventions de l'an prochain. Ce qui signifie, dans ce nouveau monde subventionné, que les chefs des nouvelles ne sont plus des journalistes comme avant. Ce sont des quêteurs de subventions.

Multipliez cette situation pour toutes les aides et prestations aux entreprises œuvrant dans quelque domaine que le gouvernement juge important, ou mieux encore « innovant ».

Certaines entreprises m'ont confié qu'elles consacraient davantage de temps à faire des demandes de subventions à tous ces organismes qu'à adopter de nouvelles technologies et méthodes de travail. ◀

Justin Trudeau dans les câbles. Gouverner quand ça va mal.
Paul Wells

Éditions La Presse, 2024

Ensemble, grâce à votre solidarité et votre détermination, nous bâtissons un avenir plus juste. Que ces fêtes vous apportent repos, chaleur et énergie pour poursuivre la lutte en 2025.

Joyeuses fêtes!

UNIFOR
Québec

L'environnement

Un constat du Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable

L'échec climatique du Canada

Monique Pauzé

Le 7 novembre dernier, Jerry V. DeMarco, commissaire à l'environnement et au développement durable du Parlement canadien, a déposé son rapport 7 sur la carboneutralité aux Communes. Ce rapport, attendu avec appréhension, confirme ce que le Bloc Québécois savait déjà : le Canada est loin d'être sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs climatiques de 2030. Cet échec est extrêmement préoccupant et s'explique par des retards dans la mise en œuvre des mesures annoncées, des obstacles à leur réalisation et des résultats largement inférieurs aux prévisions initiales.

UN CONSTAT ALARMANT

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada visait à diminuer de 40 % à 45 % les émissions d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Cependant, le rapport indique que seulement 7,1 % des réductions anticipées ont été atteintes depuis 2005. Avec un bref horizon de six ans pour effectuer la majorité des réductions nécessaires pour atteindre sa cible, les mesures mises en place par les libéraux semblent bien en deçà de ce qui est requis.

Ce constat fait écho à l'alarme que M. DeMarco avait sonnée l'an dernier lors de la publication de son précédent rapport. Le commissaire souligne que peu de choses ont changé depuis. Les conclusions de cette année reflètent un immobilisme inquiétant, accentué par la lenteur de la mise en œuvre des principales mesures. Le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier en est un exemple frappant.

Annoncé en 2021, son règlement définitif n'est prévu qu'en 2025, un retard significatif par rapport à l'échéancier initial.

DES MESURES LENTES ET INEFFICACES

Le plan de réduction des émissions (PRÉ), dévoilé en mars 2022 par le gouvernement Trudeau, devait incarner les efforts du Canada pour répondre à la crise climatique. Pourtant, l'audit du commissaire révèle une mise en œuvre largement insuffisante. Sur les 20 mesures étudiées, seulement neuf progressent comme prévu, tandis que neuf rencontrent des difficultés importantes et deux font face à des obstacles majeurs. Ces retards s'accompagnent souvent de révisions à la baisse des estimations de réduction des GES.

Un exemple emblématique est la subvention pour des maisons plus vertes, dont le budget initial a été épuisé. Alors qu'elle devait permettre une réduction de 820 kilotonnes de GES, son impact réel s'est limité à 487 kilotonnes, soit une réduction inférieure de près de 41 %. Et j'en profite ici pour mentionner que mon bureau de circonscription a été submergé d'appels de citoyens et citoyennes qui n'arrivaient pas à se faire payer. Aussi, le commissaire critique la double comptabilité faite entre différents programmes, qui conduit à une surestimation des réductions prévues.

À cet effet, des investissements parallèles, comme ceux de la Banque de l'infrastructure du Canada et du Programme des énergies renouvelables intelligentes, visent les mêmes projets, rendant difficile l'évaluation précise de leur efficacité.



Photo : CANVA

Le rapport de 2024 du Commissaire à l'environnement et au développement durable vient valider les inquiétudes déjà exprimées par le Bloc Québécois. Il est un rappel sévère de l'urgence d'agir face à la crise climatique.

DES OBSTACLES STRUCTURELS ET POLITIQUES

La lenteur de la mise en œuvre des politiques fédérales est aggravée par des défis structurels. Pour 15 des 20 mesures auditées, des problèmes de coordination entre les administrations fédérale, provinciales et municipales ont freiné leur avancement. De plus, aucune mesure fédérale majeure n'a été ajoutée au plan depuis 2022, ce qui reflète un manque de dynamisme face à une crise qui s'intensifie.

Le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier est emblématique des obstacles rencontrés. Proposée en 2021, la conception de cette mesure devait être achevée en 2023. Cependant, elle n'a été dévoilée qu'en décembre 2023, et le règlement définitif ne sera pas publié avant 2025 et le secteur des énergies fossiles doit s'y conformer en... 2030! Ce retard compromet la capacité du Canada à réduire les émissions de l'un des secteurs les plus polluants du pays. Actuellement, il est responsable de 31 % des émissions de GES du Canada.

UN SUIVI DÉFICIENT

Le rapport souligne également que le gouvernement canadien a négligé de mettre en œuvre les recommandations formulées par le commissaire au cours des trois dernières années. Sur les 41 recommandations acceptées, beaucoup n'ont pas été suivies d'actions concrètes. Cette inertie empêche de combler les lacunes identifiées et de respecter les délais pour atteindre les objectifs climatiques.

Par ailleurs, le commissaire critique le manque de transparence du gouvernement Trudeau dans son rapport d'étape produit en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Celui-ci n'a pas publié de calendrier clair pour la mise en œuvre des mesures ni identifié les priorités stratégiques. Cette opacité entrave l'évaluation publique des progrès et limite la responsabilisation des décideurs.

Alors que les possibilités de réduire les émissions s'amenuisent, le rapport insiste sur l'urgence d'agir. « Nos travaux montrent que les enjeux deviennent de plus en plus importants chaque

année et que les possibilités de réduire les émissions pour atteindre la cible de 2030 diminuent rapidement », avertit Jerry V. DeMarco. Cet avertissement met en lumière une responsabilité partagée entre les institutions et les citoyens pour exiger des actions immédiates et audacieuses.

Le rapport de 2024 du Commissaire à l'environnement et au développement durable vient valider les inquiétudes déjà exprimées par le Bloc Québécois. Il est un rappel sévère de l'urgence d'agir face à la crise climatique. À seulement six ans de l'échéance de 2030, les retards accumulés et le manque de progrès mettent en péril les engagements du Canada. Pour inverser la tendance, une accélération drastique des efforts est nécessaire, accompagnée d'une volonté politique renouvelée et d'une responsabilisation accrue. L'avenir climatique du pays dépend désormais de la capacité des dirigeants à passer des paroles aux actes, avant qu'il ne soit trop tard. ◀

L'autrice est députée du Bloc Québécois

Balado
**PRENDRE
LES — DEVANTS**

Prendre le temps de réfléchir à la question
du logement un peu en dehors de la boîte

Écoutez maintenant
prendrelesdevants.com

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

La politique canadienne

Le Sénat émascule le projet de loi du Bloc Québécois

La gestion de l'offre mise à mal par le Canada anglais

Gabriel Ste-Marie

La gestion de l'offre, le modèle agricole dominant au Québec, est mise à mal par le Canada anglais. Déjà, des pans ont été sacrifiés lors des trois derniers accords commerciaux. Le bal a commencé sous Harper avec l'Accord Canada-Europe, puis s'est poursuivi avec l'Accord transpacifique et le nouvel ALÉNA sous Trudeau.

C'est la raison pour laquelle le Bloc Québécois a présenté un projet de loi qui vise à exclure la gestion de l'offre des futures négociations d'accords commerciaux. Le projet de loi a été présenté par Luc Thériault et codéfendu par Yves Perron, porte-parole pour l'agriculture et Simon-Pierre Savard-Tremblay, porte-parole pour le commerce international.

Rappelons que la gestion de l'offre couvre les secteurs du lait, du poulet, du dindon et des œufs. Afin d'éviter des surplus de production, le système est basé sur la vente de quotas de production pour répondre à la demande de la population. Le prix est basé sur les coûts de production. Les normes de qualité sont au rendez-vous et ce modèle permet le maintien de fermes familiales à échelle humaine et l'occupation sociale et économique de nos campagnes.

C'est avec détermination et en collaboration avec les agricultrices et agriculteurs que le Bloc a réussi à faire

adopter ce projet de loi, C-282, à toutes les étapes à la Chambre des communes et avec une majorité de tous les partis. Il faut préciser qu'une cinquantaine de conservateurs ont voté contre.

LES MANŒUVRES ANTIDÉMOCRATIQUES DU SÉNAT

Par la suite, le projet de loi est resté tablé pendant une année et demie au Sénat. C'est malheureusement une stratégie fréquente que de laisser mourir les projets de loi des partis d'opposition au Sénat. En laissant traîner les choses, le projet de loi peut ne pas être étudié avant le déclenchement des élections.

Le comité du Sénat visait à repousser encore une fois son étude, mais le Bloc a fait de son adoption une condition d'appui temporaire au gouvernement, avec un autre projet de loi visant à rétablir la pension de Sécurité de vieillesse des aînés de 65 à 74 ans au même niveau que celle versée aux 75 ans et plus.

Finalement, le gouvernement a choisi d'ignorer les demandes du Bloc et d'opter plutôt pour enlever la TPS durant la période des Fêtes sur certains produits et d'envoyer des chèques de 250 \$ au printemps prochain avec l'appui du NPD. Comme Harper l'a fait en 2015 pour les familles et Duplessis avec ses frigos.

Néanmoins, la mobilisation du milieu agricole et des élus a suscité un intérêt médiatique et la pression exercée



Les pressions au Canada anglais contre la gestion de l'offre sont terriblement fortes. Les chroniqueurs sont déchaînés contre ce modèle qui fonctionne bien et qui garantit une viabilité aux fermes familiales.

sur le Sénat a été suffisante pour forcer l'adoption de C-282. Or, coup de théâtre, le comité sénatorial a vidé le projet de loi de sa substance en adoptant un amendement qui précise que la protection ne couvre pas les renégociations d'accords existants ou ceux en cours de négociation. Donc, la renégociation du nouvel ALÉNA prévue en 2026 ou encore le MERCOSUR ne sont plus couverts.

La Chambre pourra refuser cette modification et forcer l'adoption du projet de loi, mais rien n'est acquis. Fait à noter : normalement, un tel amendement qui dénature l'essence d'un projet de loi est jugé irrecevable. Or, le président du comité, Peter Harder, était l'ad-

versaire le plus farouche de ce projet de loi. Il a lui-même rédigé l'amendement et l'a jugé tout à fait recevable. Rappelons qu'il a été nommé au Sénat par Trudeau et que les deux sont de bons amis.

LE CANADA ANGLAIS APPUIE L'AGROBUSINESS

Il faut dire que les pressions au Canada anglais contre la gestion de l'offre sont terriblement fortes. Les chroniqueurs sont déchaînés contre ce modèle qui fonctionne bien et qui garantit une viabilité aux fermes familiales. Ils se font les porte-paroles de l'agrobusiness de l'Ouest, modèle basé sur l'agriculture à grande échelle et tournée vers l'exportation.

Les médias se font aussi les porte-paroles des intérêts économiques de Bay Street et des secteurs tournés vers l'exportation aux États-Unis, comme le pétrole. Même si la gestion de l'offre est importante en Ontario et présente partout au Canada, les fermes familiales à échelle humaine ont peu de poids au Canada anglais.

Avec la réélection de Donald Trump à la présidence des États-Unis et la nomination attendue de Robert Lighthizer au département du Commerce, les prochaines années annoncent un retour des barrières tarifaires et une lutte contre notre modèle de gestion de l'offre. Lighthizer, farouche protectionniste, était le négociateur américain lors du renouvellement de l'ALÉNA. Il a consacré un chapitre de son livre *No Trade Is Free* contre notre modèle agricole.

Les États-Unis, l'Europe et le Canada, pour l'agriculture de l'Ouest, utilisent abondamment les subventions comme modèle de soutien à l'agriculture. Même si tous les pays riches protègent, d'une façon ou d'une autre, leur agriculture, les mégas fermes américaines salivent à l'idée d'accaparer le marché québécois et canadien. Par exemple, le surplus de production de

lait aux États-Unis dépasse la production totale de lait au Canada.

Ne pas avoir adopté le projet de loi qui protège la gestion de l'offre avant les élections américaines n'est certainement pas idéal. Pas plus que la position du Canada anglais qui répète être prêt à la brader avant même le début des négociations. Comme le rappelle le constitutionnaliste Patrick Taillon dans *La Presse+*, ce serait là un grave aveu de faiblesse et une bien mauvaise stratégie.

DEUX MODÈLES AGRICOLES

À l'autre bout du spectre, Sylvain Charlebois de l'Université Dalhousie en Nouvelle-Écosse écrit dans *La Presse+* que l'administration Trump ne représente pas une menace pour notre modèle agricole. Le professeur y fait la promotion du modèle de l'agrobusiness de l'Ouest afin d'accroître notre compétitivité. Ce modèle, c'est celui des fermes-usines aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, avec les villages qui ferment et une concentration spectaculaire. Par exemple, au Wisconsin, certaines fermes ont plus de 30 000 têtes de bétail alors qu'au Québec, ça tourne plus autour de 80 têtes.

Au niveau international, le Canada fait la promotion de la production intensive. Par exemple, à l'OMC, il fait partie du groupe de Cairns, un regroupement de pays exportateurs de produits agricoles, qui militent pour la libéralisation des échanges dans ce secteur. On y trouve notamment l'Argentine, l'Australie, le Brésil et la Nouvelle-Zélande.

Même si une partie de l'agriculture québécoise fonctionne sur le modèle intensif, le Québec serait probablement mieux défendu s'il faisait partie du groupe rival, le G-10. Il s'agit d'une coalition de pays qui militent pour faire reconnaître la diversité et le caractère spécial de l'agriculture, en raison de considérations autres que d'ordre commercial.

En font partie des pays comme le Japon, la Suisse et Taïwan. Ceux-ci visent moins l'exportation de leurs produits agricoles que leur souveraineté alimentaire. Ils demandent donc de limiter la libéralisation de l'agriculture.

Sur le fond, le fédéral nous dit depuis des années que les deux modèles agricoles peuvent coexister : la monoculture d'exportation, qui veut les frontières ouvertes pour exporter plus, et les fermes à dimension humaine qui produisent pour nourrir notre monde, qui demandent à être protégées. On arrive au bout de cette politique schizophrène. Alors que les pressions pour la libéralisation des échanges augmentent, le Canada anglais nous fait savoir qu'un des deux modèles devrait être abandonné. Or, c'est le nôtre. Normal : on est une minorité dans ce pays. ◀

L'auteur est député du Bloc Québécois

Être métallos
ça change le monde

Une pensée chaleureuse pour les travailleuses et travailleurs
qui rendent nos fêtes possibles.

SYNDICAT métallos

La politique québécoise

Le portrait trompeur du ministre des Finances

Bilan social négatif de la CAQ

Sylvain Martin

Le 21 novembre, le ministre des Finances de la CAQ, Éric Girard, a présenté sa mise à jour économique des finances du Québec. Même s'il ne faut pas s'attendre à de grandes réformes lors de ce genre d'exercice, on peut à tout le moins espérer un réaligement des dépenses publiques afin de bien répondre aux besoins de la population québécoise tout en maintenant une saine gestion des finances.

Le ministre Girard déclare s'attendre à une hausse du PIB plus importante que prévu lors du dépôt du budget 2024-2025. Elle devrait atteindre 1,2 % plutôt que 0,6 %. L'augmentation des dépenses est fixée à 6,5 % pour 2024-2025, à 2,1 % pour 2025-2026 et à 1,6 % pour l'exercice financier 2026-2027.

Certains commentateurs politiques en ont déduit qu'on se dirigeait probablement vers des compressions dans les

programmes publics puisqu'il est possible que les augmentations des dépenses prévues pour les deux derniers exercices financiers soient en deçà de l'augmentation des coûts de système, notamment à cause de l'inflation.

En entrevue, le ministre a répliqué : « D'un côté, on nous accuse de trop dépenser; de l'autre côté, on nous dit qu'on impose l'austérité. Évidemment, ces deux énoncés-là sont complètement incohérents mis ensemble. »

DE LA COHÉRENCE, svp!

Malheureusement, monsieur le Ministre, ces deux énoncés sont tout à fait cohérents. Chronologiquement, l'un vient à la suite de l'autre. Les politiques de la CAQ depuis six ans en témoignent. D'abord, des dépenses qui créent un déficit de près de 11 G \$, notamment à la suite de la distribution de chèques électoraux de 400 \$ et 600 \$, accompagnée d'une baisse d'impôt de 1 %, qui réduit de façon récurrente le budget de l'État.



Depuis trois ans, 10 000 éducatrices et éducateurs auraient quitté le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Il est plus payant de travailler chez Costco que d'éduquer nos jeunes enfants.

Le tout sera suivi par une période d'austérité avec, entre autres, des coupures de 400 millions \$ dans le budget d'entretien des écoles primaires et secondaires, des compressions jusqu'à 60 % dans le budget des cégeps, des réductions des fonds alloués à la francisation des personnes immigrantes et le mandat donné à la nouvelle agence de santé de récupérer 1 G \$.

Le ministre Girard a également affirmé qu'il fallait considérer le travail de la CAQ dans son ensemble, qu'il fallait se souvenir qu'il y avait eu une pandémie suivie d'une crise économique.

Il me semble pourtant monsieur Girard que vous avez toujours nié que le Québec était en crise économique; vous disiez plutôt que le risque que le Québec soit affecté par une crise économique était de 50 %.

Vous avez également déclaré que nous étions maintenant engagés dans une lente reprise économique. Vous avez affirmé que, du côté de la santé, il fallait laisser le temps à la nouvelle agence, Santé Québec, de s'installer et que, du côté de l'éducation, la rentrée scolaire avait été beaucoup mieux cette année que l'an dernier.

Si on fait l'exercice proposé par le ministre Girard et qu'on prend un pas de recul pour avoir une vue d'ensemble du travail de la CAQ en matière de santé et service sociaux et d'éducation, voilà plutôt ce qu'on peut constater.

LE BILAN

La CAQ a été élue en 2018 à la tête d'un gouvernement largement majoritaire, qui lui permettait d'avoir les coudées franches pour réaliser ses promesses. De plus, elle disposait d'un surplus budgétaire de 7 G \$, un héritage des années d'austérité du gouvernement Couillard et d'une situation économique plus qu'enviable frisant le plein emploi.

En santé, on nous promettait un médecin de famille pour tout le monde, une réduction de l'attente à l'urgence et une diminution des listes d'attente pour les chirurgies.

À ce jour, on attend toujours les résultats. Rien n'a vraiment changé, sauf que le privé prend de plus en plus de place dans le réseau, que les agences de placement privées cannibalisent le secteur public et rendent le système public de plus en plus coûteux.

En matière de services sociaux, la CAQ nous a dit que la voix de l'avenir pour les personnes âgées était « les maisons des aînés ». Ce réseau tarde à se mettre en place à cause, entre autres, du manque de main-d'œuvre et d'un coût de construction de ces maisons de loin supérieur à ce qui était prévu.

Depuis quelques années, on assiste à la fermeture à répétition de résidences pour personnes âgées. Le maintien à domicile souffre de sous-financement, malgré l'avis de nombreux experts, qui soutiennent que c'est une meilleure façon de répondre aux besoins des personnes vieillissantes.

Les banques alimentaires du Québec crient sans cesse à l'aide. Elles ne suffisent pas à la demande, notamment à cause de la crise du logement qui perdure, crise que la CAQ a niée pendant tout son premier mandat.

En éducation, M. Legault priorisait la création de maternelles quatre ans, une des principales lacunes, selon lui, de notre système scolaire. Seulement quelques maternelles quatre ans ont vu le jour, toujours à cause du manque de personnel et des coûts de construction au-delà des prévisions. Les budgets pour l'entretien des écoles primaires et secondaires ont d'abord été augmentés pour ensuite être coupés.

À ce jour, malgré l'augmentation des premiers niveaux de l'échelle salariale du personnel enseignant, une mesure qui, selon M. Legault, devait régler la pénurie de personnel, il manque toujours des centaines d'enseignants dans le réseau scolaire.

Depuis trois ans, 10 000 éducatrices et éducateurs auraient quitté le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Il est plus payant de travailler chez Costco que d'éduquer nos jeunes enfants.

L'abolition des commissions scolaires et la baisse des taxes scolaires respectaient un engagement électoral, mais en quoi le respect de ces promesses a aidé notre réseau scolaire public, je me le demande.

De plus, le plan visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, déposé en catimini le 21 juin dernier, n'atteint pas du tout la cible selon la plupart des organismes sociaux.

UNE ABSENCE DE VISION

En faisant ce pas de recul pour contempler l'ensemble de l'œuvre sociale, un constat s'impose. Malgré des finances publiques en bon ordre et une situation économique plus que favorable, le gouvernement de la CAQ a échoué lamentablement à la tâche.

Ma plus grande déception n'est pas que le gouvernement n'ait rien fait. Ce serait tout à fait faux de le prétendre. C'est plutôt que la CAQ ne réalise rien de concret là où ça compte pour le peuple québécois. Rien en santé et pour les services sociaux, rien en éducation, rien contre la pénurie de logements, rien pour contrer la pauvreté.

Monsieur Girard, gouverner un État est un travail complexe. Un gouvernement doit bénéficier d'un contexte de croissance économique et de finances publiques saines pour avoir les coudées franches. La CAQ avait tout cela en arrivant au pouvoir en 2018. Ce qui lui manquait, c'est une vision claire de l'avenir envisagé pour le bien-être de la population et, surtout, le courage politique de la réaliser. ◀

L'auteur est syndicaliste

M. LEGAULT, VOS FONCTIONNAIRES DEMANDENT

L'ÉQUITÉ



L'économie des régions

Bilan de cent ans d'occupation au Saguenay–Lac-Saint-Jean

De l'Alcan à Rio Tinto

Germain Dallaire

Le 22 octobre dernier à Saguenay se tenait un colloque organisé par Climat Québec et l'Association des retraités syndiqués de Rio Tinto, colloque s'intitulant 1926-2026 : cent ans d'occupation par Alcan et Rio Tinto, le bilan s'impose. Environ une centaine de personnes se sont déplacées pour entendre et discuter avec neuf conférenciers sur ce vaste sujet.

Le colloque s'est amorcé par un historique du dernier siècle qui montre à l'envi la complicité des pouvoirs publics avec une compagnie ayant comme objectif principal la recherche du profit maximum au détriment de l'environnement et d'une partie significative de la population. Par la suite, le professeur à l'UQAC Marc-Urbain Proulx a brossé un portrait de l'évolution actuelle du marché mondial de l'aluminium.

Il en ressort qu'avec un marché contrôlé à 53 % par la Chine et une prime « midwest » défavorable à une transformation secondaire près des lieux de production, les perspectives d'emploi pour l'industrie de l'aluminium au Saguenay–Lac-Saint-Jean sont plutôt limitées. Pour M. Proulx, la région serait bien avisée de se tourner vers la production d'énergie renouvelable.

LE NIVEAU DU LAC

Le reste de l'avant-midi a porté principalement sur deux aspects importants de l'impact environnemental de l'occupation d'Alcan et Rio Tinto au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le premier aspect concernait l'impact dévastateur d'un niveau du lac Saint-Jean maintenu artificiellement depuis 1926 à un niveau dépassant largement son niveau « naturel » d'avant 1926, plusieurs lots ayant été partiellement ou complètement ennoyés.

On en veut pour preuve le secteur de St-Méthode où la rive a reculé de trois kilomètres. Le lac Saint-Jean étant géré comme un réservoir privé à des fins uniques de production maximale d'électricité, ses berges ont pris à certains endroits des allures de zone de guerre.

Éric Scullion, riverain du lac et écologiste de longue date qui documente depuis longtemps cette détérioration, nous a présenté une multitude de diapositives et documents vidéo (disponibles sur YouTube en tapant, Éric Scullion, et en allant à l'onglet vidéos) l'illustrant éloquentement.

LE CRASSIER DE RÉSIDUS DE BAUXITE

M. Scullion a été suivi de Mme Hélène Savard du Comité pour un Vaudreuil durable (CVD), qui a entre-

tenu l'assistance du crassier de résidus de bauxite. Rappelons que, pour obtenir une tonne d'alumine (l'ingrédient de base de production d'aluminium), on doit traiter chimiquement deux tonnes de bauxite. La tonne de résidus qui en découle s'ajoute au crassier.

Depuis 1960 jusqu'en 2049, on parle d'une superficie équivalente à 596 terrains de football de déchets toxiques qui se trouvent pour la plus grande partie en plein cœur de la ville de Saguenay. On prévoit que le site actuel aura atteint sa limite en 2030.

Rio Tinto planifie un nouveau site toujours en plein milieu de la population. Malgré la modestie de ses moyens, le CVD a présenté un site alternatif. La multinationale tout comme les autorités politiques sont aux abonnés absents. Encore une fois, ce qui prime d'abord et avant tout, c'est l'intérêt économique de la multinationale.

LES RETRAITÉS S'APPAUVRISSENT

Avant la pause du midi, Alain Proulx, le représentant des retraités syndiqués de Rio Tinto est venu entretenir l'assistance de la condition des retraités syndiqués (quatre fois plus de retraités que d'actifs en 2023) de RTA sous le thème « Pendant que Rio Tinto s'enrichit, les retraités s'appauvrissent ».

À cause d'une indexation insuffisante, les retraités ont perdu 17 % de leur pouvoir d'achat de 2002 à 2022. Pour la période de 2023 à 2029, l'indexation est remplacée par un montant forfaitaire global de 28 M\$. Qui dit forfaitaire dit temporaire. En 2029, les retraités se retrouveront avec leur rente de 2023. Mais au 17 % de perte pour la période 2002 à 2022, il faudra en ajouter une de 16,2 %. Ainsi, en 2029, les retraités se seront appauvris de 33,2 % en 27 ans.

Pendant la même période, Rio Tinto s'est permis des mesures d'allègement de cotisations et de congés atteignant 738 M\$ privant la caisse de revenus d'intérêts de 1,275 M\$ ce qui donne un total de 2,013 M\$. Rio Tinto était bien mal pris... seulement de 2020 à 2023, les profits nets de Rio Tinto Alcan se sont élevés à 6,750 M\$. Encore une fois, l'intérêt économique de la multinationale avant tout.

LA FISCALITÉ FONCIÈRE DE LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

L'après-midi s'est poursuivi par un exposé de Mme Aude Bastien, qui a présenté un résumé des recherches effectuées il y a dix ans, sous la direction de Mme Marie-Claude Prémont de l'ÉNAP et portant sur la fiscalité foncière de la production hydroélectrique au Saguenay–Lac-Saint-Jean où les centrales de Rio Tinto/Alcan dominent. C'est un système de compensations fis-



Les perspectives d'emploi pour l'industrie de l'aluminium au Saguenay–Lac-Saint-Jean sont plutôt limitées.

cales très particulier qui reconduit la situation inéquitable prévalant en 1971.

Deux choses ressortent clairement de cette étude :

- Les disparités sont majeures entre les perceptions dont bénéficient les différentes municipalités touchées, alors que les centrales du secteur de la forêt supportent une charge fiscale beaucoup plus importante quant à leur capacité installée que celles du secteur de l'aluminium.

- Comme à son habitude, Rio Tinto s'en tire à très faible prix puisque l'évaluation historique de ses centrales à l'époque où elles étaient encore portées au rôle foncier (1971) était arbitrairement déterminée en sa faveur. Encore une fois, l'intérêt de la multinationale avant tout.

POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE

Après Mme Bastien, c'était au tour de Robert Laplante, directeur de L'Action Nationale et de l'Institut de Recherche en Économie Contemporaine (IREC) de nous entretenir de développement régional endogène ainsi que de l'impact des éoliennes privées depuis 20 ans au Québec. M. Laplante fait la distinction entre développement endogène et exogène. Symbole de la prise en main par les Québécois de leur développement économique, Hydro-Québec s'est appuyée sur la mobilisation des ressources locales favorisant ainsi un développement endogène.

À l'inverse, le développement actuel du secteur éolien répond à des impératifs de profit pour le secteur privé. Dans cette logique, les caquistes ont diminué, entre autres, les exigences d'achat local dans la construction des éoliennes. Comme le secteur éolien se développe depuis plus de 20 ans au Québec, on peut en tirer des leçons. C'est ainsi que dans une étude réalisée en début d'année, des chercheurs de l'IREC ont calculé que l'achat par Hydro de l'énergie éolienne privée a occasionné un surcoût de 6,09 milliards \$ de 2009 à 2021.

C'est Denis Trotter, riverain du lac au passé riche en implication citoyenne et politique qui a suivi M. Laplante. M. Trotter nous a livré un vibrant plaidoyer en faveur d'une reprise en main

de la région par ses habitants s'inspirant de la lutte d'Onésime Tremblay contre l'appropriation sauvage (cautionnée par les autorités politiques) du lac par l'Alcan au début du siècle. M. Trotter n'y est pas allé par quatre chemins, qualifiant, entre autres, de honteux l'appauvrissement des retraités de Rio Tinto. Il a terminé en esquissant quelques pistes de solution.

PLUS PAYANT DE VENDRE DE L'ÉLECTRICITÉ

Le colloque s'est conclu sur une allocution de Martine Ouellet qui n'a pas manqué de mettre en opposition les 700 millions \$ par année dont profite Rio Tinto parce qu'elle possède ses barrages et la diminution en peau de chagrin du nombre d'emplois générés par la multinationale. Une diminution qui prend une tournure particulièrement inquiétante à l'heure où le projet de loi 69 ouvre la porte à la vente d'électricité par les producteurs privés.

Mme Ouellet a rappelé qu'en 2012, lors du lock-out de six mois à l'aluminerie d'Alma, il était plus payant pour Rio Tinto de vendre de l'électricité que de produire de l'aluminium. Rio Tinto a un projet de parc éolien de 700 à 1 000 mégawatts et Jérôme Pécresse, le nouveau patron de Rio Tinto Aluminium, arrive directement de General Electric où il supervisait l'installation d'éoliennes en mer. Un plus un font deux! Plus que jamais, le sort des gens du Saguenay–Lac-Saint-Jean est directement lié à celui de l'ensemble du Québec.

Vous pouvez le constater, les sujets de réflexion ne manquent pas. En plus de l'abondance et de la qualité des informations, le point marquant de ce colloque aura été la grande variété de l'auditoire qui a regroupé autant des intervenants du communautaire que de la société civile, des retraités et des syndicalistes. Bientôt, un document vidéo devrait être disponible et on retrouvera sur le site de Climat Québec les documents des conférenciers. Dans la foulée du colloque, un comité de suivi et mobilisation d'une quinzaine de personnes de provenance tout aussi variée a été formé. Ce colloque n'est donc qu'un début. ◀

Fondation du Mouvement Onésime Tremblay

Les membres du comité ont choisi de donner le nom d'Onésime Tremblay au mouvement en l'honneur du cultivateur de Métabetchouan qui s'est battu pendant plus de trente ans contre les agissements illégaux des investisseurs et des gouvernements qui ont procédé au rehaussement permanent du lac Saint-Jean.

Onésime Tremblay est cet homme qui, peu de temps avant de mourir et après avoir perdu ce qui était selon plusieurs la plus belle terre de la région, s'est fait offrir un chèque en blanc signé d'Alcan sur lequel il pouvait inscrire le montant qu'il désirait. M. Tremblay a refusé en disant que ce qui l'intéressait n'était pas l'argent, mais sa terre. Même si ce sont de grandes bottes à chauffer, notre mouvement s'inscrit dans la logique du combat d'Onésime Tremblay, celle d'une affirmation citoyenne pour le bien commun face à une multinationale toute puissante dont les agissements sont cautionnés par les pouvoirs publics et trop souvent relayés automatiquement par les médias.

Axes d'interventions

Dans cet esprit, les membres du mouvement ont adopté de multiples axes d'intervention : entre autres la question de l'érosion des berges du lac Saint-Jean, celle du crassier des résidus de bauxite, du pouvoir d'achat des retraités et de la fiscalité municipale. Le mouvement entend aussi s'impliquer activement dans la commémoration du centième anniversaire de la tragédie du lac Saint-Jean en 2026. Pour s'assurer d'être entendu, le mouvement Onésime Tremblay utilisera une multitude de moyens dont les manifestations dans des endroits publics.



À court terme, les membres du mouvement ont choisi de prioriser la lutte contre le projet de loi 69 en appuyant la mobilisation pan-québécoise qui s'organise actuellement. Rio Tinto a un projet gigantesque de parc éolien de 700 à 1 000 mégawatts. Ce projet de parc éolien privé, c'est l'injure ajoutée à l'insulte. Déjà, Rio Tinto profite d'un privilège exorbitant avec ses barrages non nationalisés. Ce parc éolien, assorti à la possibilité de vendre de l'électricité à des tiers, qui serait légalisée si le projet de loi 69 était adopté, encouragerait Rio Tinto à se désinvestir de la production d'aluminium. L'électricité des barrages de Rio Tinto pourrait être vendue ailleurs plutôt que pour la production d'aluminium. C'est complètement contraire à l'intérêt commun de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec. ◀

La question nationale autochtone

Le gouvernement doit consulter les Autochtones

Victoire pour les Mitchikanibikok Inik

Marc Nantel

Je crois que la protection des écosystèmes québécois est étroitement liée à la lutte des communautés autochtones pour le respect de leurs droits sur les territoires non cédés du Québec.

DIFFÉRENTES LUTTES DE LA NATION MITCHIKANIBIKOK INIK

Les membres de la Première Nation Mitchikanibikok Inik (Algonquins du lac Barrière en Outaouais) luttent depuis plusieurs années afin de protéger leur territoire de la coupe forestière intensive et de l'exploitation minière.

En juillet 2012, les membres de la communauté manifeste devant le siège social de la compagnie Produits forestiers Résolu. Ils dénoncent le gouvernement Charest de ne pas les avoir assez consultés avant d'autoriser l'exploitation de la forêt. Seul le conseil de bande (structure de gouvernance imposée par le gouvernement) l'aurait été alors que 90% de la population s'opposait majoritairement au projet sans avoir eu son mot à dire. On reconnaît là la façon de fonctionner du gouvernement québécois.

Copper One, une compagnie d'exploration minière, qui avait reçu l'autorisation de mener des opérations d'exploration en 2016, a aussi attiré la colère de la population du lac Barrière. Pourtant le gouvernement avait accepté en 2011 de suspendre les concessions que détenait la minière.

En janvier 2017, la communauté autochtone dénonce publiquement le fait de ne pas avoir été consultée sur ce changement de cap. Ce changement aurait été perçu comme une trahison puisque depuis 2015 la communauté négociait avec la province pour obtenir le pouvoir de cogérer les ressources sur son territoire. Les membres du Regroupement vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue et ceux de Québec Meilleures Mines ont donné

leur appui par leur présence sur les lignes de piquetage qui empêchaient la compagnie d'accéder aux sites des claims autorisés par le gouvernement.

Suite à la montée de la mobilisation des Autochtones du lac Barrière, le gouvernement fait volteface et rachète les titres miniers de Copper One dans la région du lac Barrière pour huit millions de dollars. Il allègue que ce rachat a pour but d'éviter la montée de la violence. La Société québécoise de l'exploration minière (SOQUEM) devient alors propriétaire des claims, tout en indiquant qu'il sera toujours possible de relancer le projet d'exploration.

Malgré le rachat des titres miniers par le gouvernement, celui-ci ne négocie pas davantage avec la communauté autochtone.

Désirant mettre fin à ce dialogue de sourds, la Première Nation Mitchikanibikok Inik dépose une poursuite contre le gouvernement du Québec le 16 janvier 2020. Elle tente de prouver que la *Loi sur les mines* est inconstitutionnelle et désuète. L'objectif de la poursuite est avant tout d'assurer la protection des écosystèmes et de la culture autochtone.

C'est le groupe Écojustice qui prend en charge la poursuite. Sa mission est de venir en aide aux gens en poursuivant les gouvernements en justice et en réclamant de meilleures lois pour protéger les personnes et les milieux. Il est appuyé par des avocats partenaires du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), dont M^e Marc Bishai qui m'a défendu en appel lors du litige entre Glencore Canada et moi-même.

En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*, le gouvernement a l'obligation de consulter et d'accommoder les peuples autochtones avant de prendre des décisions qui peuvent avoir des conséquences sur leur communauté. Les avocats vont donc tenter de faire reconnaître que la *Loi sur les mines* du Québec est inconstitutionnelle, car elle ne prévoit



La victoire de la communauté du lac Barrière est un gain pour les droits autochtones et pour les droits de tous les Québécois. Cependant, l'avenir de nos territoires reste encore très fragile.

aucune consultation préalable lors d'enregistrement des claims.

DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE

La décision de la poursuite est déposée le 18 octobre 2024 par la Cour supérieure du Québec. Elle donne raison au demandeur. Le gouvernement doit maintenant consulter les Autochtones quant aux claims miniers existants et tous ceux à venir. La *Loi sur les mines* est contraire aux obligations de consultation du gouvernement à l'égard des Autochtones. Cette obligation est consignée dans l'article 35 de la Constitution canadienne.

M^e Marc Bishai souligne que c'est la fin du « click and claim » où n'importe qui pouvait réserver un claim minier pour moins de 100 \$ en s'inscrivant sur le site du gouvernement. Ce jugement est conforme aux jugements rendus au Yukon et en Colombie-Britannique. « Avec cette décision, la Cour envoie un message clair : le libre accès aux ressources minières qui ne respecte pas l'obligation de consulter et d'accommoder est inconstitutionnel. Ce jugement

est une grande étape de plus dans le long chemin vers la pleine reconnaissance des droits et de la souveraineté des peuples autochtones. »

Le gouvernement évalue la possibilité d'aller en appel, ce qui enverrait un signal très négatif sur le respect des droits des Autochtones.

QUELLE SERA LA SUITE?

Dans le cas d'une décision finale en faveur des demandeurs, il restera à voir à quelle hauteur le gouvernement consultera et quels seront les accommodements. Se limitera-t-il à consulter encore une fois juste le conseil de bande? Les consultations publiques respectent-elles les habitudes de vie des Autochtones? Donnera-t-il une place prépondérante dans le savoir-faire autochtone concernant la protection de l'environnement? Y aura-t-il une collaboration entre les différents ministères concernés et les communautés?

Continuerons-nous à traiter nos territoires comme de l'agriculture intensive? Nos exploitants sont toujours spé-

cialisés dans la mise en valeur d'une espèce faunique en particulier ou dans l'exploitation forestière d'une seule plante sans y voir la fragilisation de nos territoires. Accepteront-ils d'écouter le savoir des autochtones et d'intégrer leur expertise? Vont-ils reconnaître que nos territoires sont composés de multiples écosystèmes où les cours d'eau, les dénivellations, les collines et les chaînes de montagnes sont interconnectés et que l'affaiblissement de l'un affectera l'autre?

Rappelons-nous que nos ressources naturelles ont été largement altérées par les effets des différentes législations visant le développement économique du Québec, particulièrement après la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) en 1867. Depuis, nos territoires n'ont été que des ressources à exploiter. Nos forêts, nos sols ou encore le fruit de la chasse et de la pêche sont perçus comme de la marchandise et les effets sur les habitants n'ont jamais été pris en compte. Aujourd'hui, on constate les impacts sur les différents écosystèmes. Les incendies de forêt au Québec en 2023 démontrent comment nous avons fragilisé nos écosystèmes.

Un énorme changement devra s'opérer dans les formations techniques et universitaires. On devra mettre fin à la logique de maximiser l'exploitation d'une ressource au détriment d'un milieu de vie dont l'homme fait partie. Il faudra changer notre façon de gérer nos ressources.

La victoire de la communauté du lac Barrière est un gain pour les droits autochtones et pour les droits de tous les Québécois. Cependant, l'avenir de nos territoires reste encore très fragile.

Comme le dit si bien Raoul Duguay : Ce n'est pas la terre et toutes ses ressources qu'il faut conquérir, c'est l'humanité dans tous les humains, c'est nous-mêmes, chacun de nous, qu'on doit conquérir. ◀

L'auteur est porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT)

Joyeuses fêtes !



Fédération
du personnel de
soutien scolaire (CSQ)

La page éditoriale

Pierre Dubuc L'ouverture possible d'une fenêtre pour l'accession du Québec à l'indépendance

La bombe cyclonique Trump

Nous découvrons un nouveau phénomène atmosphérique, la bombe météo. Valence en Espagne et Vancouver en ont récemment fait l'expérience. Un nuage lourdement chargé d'humidité s'immobilise au-dessus d'un endroit et déverse des tonnes d'eau, l'équivalent de plusieurs mois, voire d'une année.

Au plan politique, une bombe politique s'amène au-dessus du Canada et du Québec avec la menace de Donald Trump d'imposer des tarifs de 25 % sur les importations canadiennes, la renégociation de l'Accord de libre-échange (ACEUM), les pressions pour l'augmentation des budgets militaires et l'arrivée massive d'immigrants fuyant les États-Unis. Un vent de panique, digne d'une bombe cyclonique, frappe les milieux d'affaires et politiques canadiens.

Certains cherchent à rassurer en disant que ce ne sont que des menaces; d'autres rappellent les propos récents de François Hollande au sujet de Trump : « Ce qu'il a dit, il va le faire. C'était déjà sa méthode la dernière fois et c'est encore plus son intention aujourd'hui. »

Avant même l'annonce des tarifs de 25 %, l'affolement des élites canadiennes était visible dans leurs déclarations au sujet de la renégociation de l'ACEUM. Doug Ford, le premier ministre de l'Ontario, a été le premier à exiger que l'accord à trois soit remplacé par un accord à deux, Canada-États-Unis, laissant le Mexique sur le carreau. L'Alberta a donné publiquement son accord et, selon Ford, toutes les provinces et les territoires, consultés lors d'un entretien téléphonique, appuient son idée.

En fait, l'équipe de Donald Trump a déjà déclaré qu'on n'imposerait pas de tarifs à l'importation de pétrole et de gaz naturel de l'Alberta et la proposi-

tion de Doug Ford peut se résumer à un accord Ontario-États-Unis pour préserver les intérêts de l'industrie automobile de sa province, car les milieux d'affaires et les politiciens canadiens-anglais ont fait savoir publiquement qu'ils sont prêts à sacrifier la gestion de l'offre en agriculture dans d'éventuelles négociations, ce qui affecterait principalement le Québec (voir article page 5).

PERTES D'EMPLOIS ET AUSTÉRITÉ

Il n'y a pas que le monde agricole qui subira les conséquences des mesures protectionnistes américaines. Avec une économie extrêmement dépendante des États-Unis – 75 % de nos exportations – toute imposition de tarifs entraînera la relocalisation d'entreprises au sud de la frontière, des mises à pied et des faillites. Des milliers de travailleuses et de travailleurs seront à la rue.

Pour éviter les tarifs de 25 % – ou tout au moins, les réduire – les milieux d'affaires, politiques et médiatiques se plieront aux desiderata du président Trump. Il y a déjà une belle unanimité au sein de la classe dirigeante canadienne pour hausser le budget militaire afin d'atteindre l'objectif de 2 % du PIB.

Il y a même surenchère. Le puissant Business Council of Canada propose maintenant l'objectif de 3 %. De plus, il a déjà exigé que toute nouvelle dépense militaire soit compensée par la réaffectation de fonds provenant d'autres secteurs du gouvernement. Autrement dit, on aura droit à d'importantes compressions budgétaires, à la réduction des transferts aux provinces et, par voie de conséquence, au retour de l'austérité à Ottawa et à Québec (voir article page 3).

À cela s'ajoutera l'afflux de milliers d'immigrants fuyant les camps d'internement de Trump et la déportation.



Pas nécessaire d'être prophète pour prédire que les politiques de Trump vont provoquer des séismes politiques de grande magnitude à l'échelle de la planète.

SÉISMES POLITIQUES EN VUE

Pas nécessaire d'être prophète pour prédire que les politiques de Trump vont provoquer des séismes politiques de grande magnitude à l'échelle de la planète. Au Canada, Trump n'hésitera pas à jouer l'Alberta contre le gouvernement central (Bienvenue au pétrole et au gaz naturel albertain), et peut-être le Québec (Bienvenue aux ressources hydroélectriques et minérales du Québec). Le branle-bas général pourrait ouvrir une fenêtre pour l'accession du Québec à l'indépendance. Il faudra être à l'affût.

Mais, pour en profiter, le mouvement indépendantiste doit mettre de l'ordre dans sa maison pour faire front commun. Il devra mettre au cœur de son action la défense des intérêts des classes populaires durement frappées par les politiques trumpistes et les réactions de l'élite canadienne. L'immigration pourrait constituer une pierre d'achoppement à leur unité. Bien gérée, elle pourrait être une force positive. Mais elle ne l'est pas (voir article pages 10-11).

Depuis le rapport de lord Durham, le Québec s'est toujours senti menacé par l'immigration. Si, en 1840, l'immigration anglaise pouvait faire craindre la minorisation et l'assimilation des francophones, la situation est aujourd'hui différente. Le Québec s'est doté de politiques linguistiques (à parachever) pour intégrer les immigrants au noyau francophone, dans la foulée de la bataille de Saint-Léonard, comme l'illustre le film de Félix Rose. Encore faut-il les appliquer! Encore faut-il assurer le financement de la francisation!

L'immigration de masse est perçue chez certains comme constituant une menace pour l'homogénéité et l'identité

culturelles et elle alimente les grands courants xénophobes et racistes européens (voir page 2) et leurs relais au Québec. Mais le rejet des personnes immigrées, la crainte du « Grand remplacement » – des idées promues ouvertement ou en sourdine principalement par des chroniqueurs du *Journal de Montréal* et de *Québec* – ne peuvent tenir lieu de politique. Les mouvements migratoires de grande ampleur sont un phénomène mondial et nous n'y échapperons pas. Le nouveau « Nous » québécois est à construire en intégrant les nouveaux arrivants.

L'ÉCHEC DU COMMUNAUTARISME

À l'inverse, il y a le communautarisme. Avec sa politique multiculturaliste, le Canada est devenu un modèle mondial en se proclamant État « post-national ». Mais la défaite du Parti Démocrate aux États-Unis – prémonition de la défaite libérale ? – a démontré l'échec d'un programme politique axé sur les minorités, ignorant la nécessité de répondre aux besoins économiques de la classe ouvrière. Kamala Harris a recueilli sept millions de votes de moins que Joe Biden, il y a quatre ans.

Le gouvernement Trudeau cherche à donner l'impression d'en tirer les leçons en déboursant 6 milliards \$ pour des politiques ridicules et caricaturales d'exemption de TPS et de chèques de 250 \$ envoyés à des travailleurs gagnant jusqu'à 150 000 \$. Rappelons qu'il a rejeté la proposition du Bloc Québécois de rétablir la pension de Sécurité de vieillesse des aînés de 65 à 74 ans au même niveau que celle versée aux 75 ans et plus. Une mesure qui aurait coûté deux fois moins cher.

Le courant communautariste est également un courant mondial. Dans plusieurs pays, il fait alliance avec l'islam radical. Pour contrer le prosélytisme

religieux, le Québec s'est doté d'une loi sur la laïcité, qu'il faut appliquer, enrichir et défendre contre les contestations judiciaires des fédéralistes.

LE RENFORCEMENT DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Avec la défense des intérêts des classes populaires, la langue et la laïcité, s'ajoutent, bien entendu, d'autres politiques qui constitueront le socle de l'unité des indépendantistes. Ne mentionnons ici que le renforcement de l'État-providence et la préservation de l'environnement.

Il est révélateur de voir un Mathieu Bock-Côté, le chef de file idéologique de l'extrême-droite au Québec, faire l'éloge d'Elon Musk, prôner le démantèlement de l'État-providence, qualifié la perception des impôts de « racket de protection », et signer son adhésion à la forme la plus outrancière de l'idéologie libertarienne.

Dans son livre *La question nationale, une question sociale* (Liber), Michel Roche démontre plutôt que l'État-providence renforce le sentiment d'appartenance à la nation et que les politiques sociales constituent un champ de bataille entre les fédéralistes et les souverainistes.

Au cœur de la défense de l'État québécois, il y a actuellement la nécessité de promouvoir le développement endogène d'Hydro-Québec à l'encontre de son bradage exogène (Dollorama) au profit de multinationales étrangères (Northvolt, industries minières financées par le Pentagone, etc.) (voir article page 7).

La bombe cyclonique Trump bouleverse le paysage politique. Aux indépendantistes de chercher à en tirer profit. ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc

Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville

Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea

Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea

Abonnements
Louis Bourgea

Adjoint administratif
Vyvan Dorais

Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmestres
Louis Bourgea
Mathieu Roy

Collaboration spéciale
Simon Banville
Boris

Germain Dallaire
Pierre Sormany

Campagne de soutien

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de **L'AUT' JOURNAL**

4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4

Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).

Adhésion aux AmiEs : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

Un débat complexe et existentiel

La migration peut être une force positive

Anne Michèle Meggs

Cette phrase si simple, mais qui dissimule un débat complexe et existentiel, vient du livre « The Shortest History of Migration », par Ian Goldin, un économiste et expert en mondialisation à Oxford.

Son livre, sorti en juillet au Royaume-Uni et dont l'édition nord-américaine sera lancée à la fin janvier, fait partie d'une série qui vulgarise l'histoire de diverses questions complexes. Il s'agit d'une sorte de « Migration pour les nuls », mais plus étoffée et bien mieux documentée, pleine de photos, cartes et graphiques.

L'objectif de l'auteur est clair : « [Identifier] ce qui a fait migrer les personnes dans le passé et comment cela évolue dans le présent [...] permet d'apporter un regard neuf sur les débats actuels autour des migrations. Des débats brûlants, mais peu éclairants. En comprenant mieux la migration, nous pouvons contribuer à façonner son avenir – et le nôtre. »

DES DÉPLACEMENTS DEPUIS LE DÉBUT DES TEMPS

Il nous propose donc un recul, un recul de 300 000 ans aux débuts d'homo sapiens en Afrique pour nous expliquer comment le monde a été peuplé. Un voyage qui vaut le détour. De l'Afrique, en passant par le Moyen-Orient, puis allant vers l'Europe à l'ouest et l'Asie à l'est, passant par le sud-est vers l'Inde et l'Indonésie jusqu'à l'Australie et traversant par le nord-est jusqu'aux Amériques.

À pied pendant des centaines de milliers d'années, les gens étaient surtout à la recherche des animaux et de l'eau fraîche. Le cheval (domestiqué il y a 6 000 ans) et l'invention de la roue (il y a 4 000 ans) ont permis de traverser des distances de plus en plus longues, en transportant des biens. On apprend que, même si l'arrivée de l'agriculture a donné lieu à un certain sédentarisme, les déplacements ont continué. En même temps, les centres urbains de commerce, lieux de rencontres des peuples, ont connu le développement et le progrès grâce à la coopération et au partage des diverses idées et expériences.

L'urbanisation et l'agriculture ont également donné lieu à des sociétés plus hiérarchisées et inégalitaires, mais l'histoire démontre que ce n'était en aucun cas inévitable.

PLUS DE DÉPLACEMENTS FORCÉS QUE VOLONTAIRES

Goldin nous rappelle aussi que, depuis des millénaires, les migrations

sont rarement le fruit d'un caprice de quelques individus. Il fournit moult exemples au fil des siècles et de tous les continents de déplacements forcés d'êtres humains pour travailler comme esclaves ou, quand l'esclavage n'était plus permis, en servitude sous contrat, pour soutenir des efforts de guerre et de reconstruction, ainsi que d'exils pour des raisons de religion ou d'ethnie et pour se débarrasser de ceux considérés comme « incompatibles » ou d'autres accusés de crimes.

« Les données historiques suggèrent que le travail forcé a été le mode de transaction de la main-d'œuvre le plus répandu dans le monde entier et à toutes les époques. À l'inverse, le travail libre – la main-d'œuvre obtenue grâce au libre consentement du travailleur, sans coercition psychologique ou physique – a été la voie la moins empruntée. »

QUELQUES CHIFFRES POUR METTRE EN PERSPECTIVE

Goldin présente des chiffres qui mettent en perspective les tendances actuelles. Il rappelle « qu'entre un cinquième et la moitié des migrants rentrent chez eux ou s'installent dans un pays tiers dans les cinq ans ». Alors que le nombre de migrants a augmenté parallèlement à la croissance de la population mondiale, la proportion de migrants est restée relativement constante – 3,6 % en 2020 contre 3,1 % en 1960 – et la population mondiale devrait atteindre son pic dans les 25 prochaines années. De plus, la vaste majorité de ces migrants se déplacent avec des documents de voyage légaux.

L'auteur met en lumière les bienfaits des migrations, qu'elles soient forcées ou volontaires. Il s'attaque au discours politique actuel qui exagère trop souvent les dangers perçus du mélange de personnes d'origines différentes, condamnant l'hypocrisie du recrutement des gens à travers le monde pour le combat ou le travail, et les départs forcés quand ils « ne sont plus utiles ».



L'auteur nous met en garde
Ce type de politique ne

L'IMPORTANCE D'UNE BONNE GESTION

En même temps, Goldin reconnaît l'importance de bien gérer les migrations. Il note qu'il n'y a pas de cadre international pour les réfugiés climatiques. Il nous met en garde contre les politiques trop restrictives ou de construction de murs. Ce type de politique ne marche tout simplement pas et est souvent contre-productif. Il peut laisser les sociétés avec plus de migrants et rendre la gestion des migrations plus difficile. Les lois plus dures conduisent également à une augmentation de la migration sans papiers et non réglementée. Il reconnaît qu'il faut prévoir les effets des migrations sur le logement, d'autres services publics et l'économie.

TROIS PROPOSITIONS DE GESTION DÉVOILÉES

Cette année, le mois d'octobre a été particulièrement riche en propositions de gestion de l'immigration en provenance du milieu politique. Examinons brièvement les diverses propositions.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement libéral canadien a décidé, il y a neuf ans, sans aucune consultation, de réorienter son système d'immigration à une étape, reconnu sur la scène internationale comme une réussite, vers un système à deux étapes, c'est-à-dire une arrivée au pays avec un permis temporaire pour ensuite demander la résidence permanente.

Il n'a mis aucun plafond sur le nombre de permis temporaires délivrés, mais a maintenu un plafond sur le nombre de visas de résidences perma-





contre les politiques trop restrictives ou de construction de murs. marche tout simplement pas et est souvent contre-productif.

Photo : CANVA

nentes qui ne correspond pas du tout à l'immigration temporaire. Les conditions d'admission temporaire n'étaient aucunement alignées avec celles des admissions permanentes et, sans surveillance, la majorité des personnes à statut temporaire se trouvaient dans des postes à bas salaire.

Pendant ce temps, Trump a été élu en 2016 avec une promesse de déportations et la fin de programmes protégeant certaines personnes immigrantes aux États-Unis. Il y a eu automatiquement une augmentation importante du nombre de demandeurs d'asile arrivant du nord-est du pays, donc à la frontière du Québec, par le fameux chemin Roxham.

Le résultat : plus de 3 millions de résidents non permanents (RNP) au pays au 1^{er} juillet cette année, 588 000 au Québec.

Le 24 octobre dernier, le ministre canadien de l'Immigration, Marc Miller, a annoncé un renversement total. Il met des plafonds sur certains permis temporaires et baisse de manière drastique les plafonds pour l'immigration permanente. Il annonce pour 2025 autour de 80 000 visas de résidence permanente dans la catégorie économique réservés hors Québec aux personnes avec un statut temporaire qui rencontreront ces conditions qui n'ont pas été encore précisées.

Selon les calculs du fédéral, ces cibles sont dépendantes du départ avant la fin de cette année de 588 000 résidents non permanents et de plus de 1 000 000 pour chacune des deux années suivantes. Questionné sur l'élection de Trump et son discours encore plus anti-immigrant qu'en

2016, le gouvernement canadien nous assure qu'il se prépare pour un autre afflux de personnes immigrantes fuyant les États-Unis, mais ne veut pas nous décrire les précautions qui sont mises en place, pour des raisons de sécurité.

Il est important de noter que le ministre Miller n'a pas justifié les nouvelles cibles. Il n'y a rien dans les annonces qui fasse un lien entre ses chiffres et la capacité d'accueil, par exemple le nombre des mises en chantier d'habitations, les services provinciaux de santé, d'éducation, les services de garde, ou même les besoins spécifiques du marché du travail.

LE PARTI QUÉBÉCOIS

Le lendemain, le 25 octobre, le Parti Québécois a rendu public sa position sur l'immigration. Lui aussi sort des cibles pour l'immigration permanente et temporaire sans aucune suggestion sur la façon de mesurer la capacité d'accueil. Il vise 35 000 admissions permanentes, affirmant que c'était le nombre au début des années 2020 quand, semble-t-il, tout était sous contrôle. Ça doit donc être le bon nombre.

D'abord, le Québec a connu 37 000 admissions permanentes en 2001 ce qui représentait 0,5 % de la population. Cette même proportion aujourd'hui donnerait plus de 45 000 admissions. Mais peu importe, le chiffre en 2001 était arbitraire et celui proposé par le PQ l'est tout autant.

Même constat pour le nombre de RNP. Le PQ veut le réduire de moitié. On sait très bien que le nombre actuel n'a pas fait l'objet d'une planification.

Comment donc est-il arrivé à la conclusion que la moitié serait le chiffre magique?

Au-delà du nombre de personnes qui devraient être admises, le document du Parti Québécois ne révèle pas sa position sur le système d'immigration à deux étapes, un virage qui nous a mis dans le pétrin actuel. Il n'aborde pas la question de la grille de sélection que le gouvernement a décidé d'abolir. Si le nombre d'admissions d'il y a plus de 20 ans était parfait, que pense le parti du système de sélection en place à ce moment?

LA CAQ

Enfin, le 31 octobre, huit semaines après sa nomination comme ministre de l'Immigration, Jean-François Roberge a déposé, comme il est exigé par la *Loi sur l'immigration au Québec*, son Plan annuel d'immigration 2025 qui fait partie de la planification pluriannuelle 2024-2025 déposée par sa prédécesseur à l'automne de 2023.

Rappelons que le gouvernement du Québec suit aussi depuis plusieurs années une politique d'immigration temporaire sans plafond, ce qui a contribué à la croissance importante des résidents temporaires travaillant généralement à bas salaire sur son territoire. L'annonce du ministre Roberge vise également à renverser cette tendance.

Il est, de toute évidence, téméraire pour un gouvernement de ne pas mettre de plafond sur certaines initiatives. Dans le plan de 2024, la ministre Fréchette a annoncé le retrait de tout plafond sur le Programme d'expérience québécoise – volet diplômé, en vue de prioriser la sélection des étudiantes et étudiants internationaux francophones. Il a été estimé que ça donnerait lieu à entre 7 200 et 9 200 personnes sélectionnées. En fait, le gouvernement s'attend maintenant à en avoir sélectionné 14 500 avant la fin de cette année et il a assez de demandes en inventaire pour

en sélectionner un autre 4 500 à 5 700 en 2025.

Établir des programmes sans plafond va à l'encontre de l'objectif du système Arrima mis en application en 2018. Ce système, comme le programme Entrée express, au niveau fédéral, a remplacé un système de traitement des dossiers par ordre chronologique. Le nouveau système permet d'identifier en amont les dossiers les plus prometteurs et de contrôler le nombre de personnes qui sont invitées à faire une demande d'immigration.

Cette mesure devait permettre de beaucoup mieux contrôler le nombre et les critères des dossiers et de les traiter plus rapidement. Un programme sans plafond exige le traitement de chaque demande présentée. Si on ne prévoit pas les ressources nécessaires, les inventaires augmenteront et les délais de traitement s'étireront.

SE PRÉPARER POUR UNE NOUVELLE FAÇON DE FAIRE

On ne peut pas caractériser ces propositions de gestion de l'immigration comme de brillants modèles.

Cela étant dit, le ministre Roberge est tenu de déposer une nouvelle planification pluriannuelle avant le 1^{er} novembre 2025 avec l'obligation de consultations préalables. Il a annoncé que la prochaine planification inclura l'immigration temporaire. Les règles et les façons de faire risquent de changer de manière significative à la suite de ces consultations, exigeant des modifications réglementaires et peut-être législatives.

Des systèmes informatiques devront être ajustés. Il est nettement préférable de baisser le plus possible le nombre de demandes en cours de traitement selon les règles actuelles avant de lancer des programmes avec de nouveaux critères de sélection et de nouvelles cibles.

Pour réussir ce défi de gestion, le ministre propose de devancer au printemps 2025 les consultations qui auraient normalement eu lieu à la fin août, pour arriver avec la nouvelle planification pluriannuelle avant la fin juin. Entretemps, il a arrêté de recevoir de nouvelles demandes dans le programme PEQ-diplômés et de lancer des invitations de demandes d'immigration dans le programme régulier de travailleurs qualifiés, dont le nom et les conditions allaient changer ce mois-ci, incluant l'élimination de la grille de sélection.

La grande inconnue est de savoir si la prochaine planification sera moins arbitraire que les précédentes. Les consultations vont-elles permettre de mieux saisir les objectifs de notre politique d'immigration et d'établir des orientations basées sur des données pertinentes? Allons-nous mieux prévoir les conséquences des décisions prises?

Les consultations promises dans les prochains mois seront-elles à la hauteur du défi lancé par Goldin? L'auteur nous rappelle que les migrations sont normales et inévitables et tire des leçons de l'histoire pour favoriser un ensemble de politiques et de pratiques plus humaines et plus efficaces pour garantir que les pays, les communautés et les migrants eux-mêmes en récoltent les avantages.

Pour y arriver, nous dit-il, il faut mener une « conversation mature et fondée sur des faits, sur les avantages et les inconvénients de la migration », qui reconnaît les craintes et corrige les perceptions erronées.

Et puis, presque comme pour jeter le gant et comme s'il avait notre contexte québécois à l'esprit, il propose une citation d'une allocution de Robert Putnam : « Le principal défi pour les sociétés modernes en voie de diversification est de créer un nouveau sens, plus large, du "nous". » ◀

L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Comment on peut faire mieux

PAR ANNE MICHÈLE MEGGS

PRÉFACE DE PIERRE FORTIN

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faîtes votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204,
Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236

Achat disponible à info@laujournal.info

Le mouvement des femmes

Les femmes transgenres dans les prisons pour femmes

Les impacts sur les femmes détenues

Marie-Claude Girard

Plusieurs ont appris, avec le procès de Mohamed Al Ballouz¹ (soit son nom au moment des meurtres pour lesquels il est accusé), qu'il suffit d'une simple déclaration pour être considéré comme femme. Ainsi, cet accusé qui s'identifie et s'exprime désormais comme femme, se prénomme maintenant Levana et est incarcérée à l'établissement de détention Leclerc, une prison pour femmes, en attente de son procès.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA (SCC)

La politique de SCC sur les délinquants de diversités de genre permet en effet à tous les détenus d'être placés dans leur « type d'établissement préféré », selon ce « qui correspond le mieux à leur identité ou expression de genre », et ce, « peu importe leur sexe ou leur marqueur de genre/sexe dans les documents d'identification² ».

Cette directive semble clairement en conflit avec les règles minimales des Nations Unies pour le traitement des détenus dans les prisons qui exigent que les différentes catégories de détenus

soient placées dans des établissements ou parties d'établissements distincts en fonction de leur sexe³ et met en péril la sécurité des détenues au Canada.

L'EXPÉRIENCE CANADIENNE

D'ailleurs, selon le rapport de SCC (2022) intitulé *Examen des délinquants de diverses identités de genre*⁴, 91 % des femmes transgenres détenues dans les pénitenciers fédéraux purgent des peines pour des infractions violentes, contre 72 % pour la population carcérale masculine.

De plus, 44 % de ces détenues transgenres (soit des hommes s'identifiant au genre féminin) ont déjà été condamnées pour des crimes de nature sexuelle, et 41 % d'entre elles purgent une peine liée à un homicide. Rappelons que l'identité de genre est un concept fluide. Un homme peut donc s'identifier comme femme qu'une fois entré en contact avec le système pénal, puis, redevenir un homme lors de sa sortie. Ses motivations ne seront jamais contestées.

Plus troublant encore, dans plus de neuf condamnations pour crimes sexuels sur dix, les infractions ont été commises alors que le délinquant vivait

selon l'identité correspondant à son sexe biologique, comme c'est le cas pour Mohamed Al Ballouz.

Enfin, aucun des hommes transgenres (soit des femmes s'identifiant comme hommes) incarcérés dans des prisons pour femme n'a demandé, au moment de l'enquête, de transfèrement vers les prisons pour hommes.

DROITS CONCURRENTS

La priorité donnée à l'identité de genre sur le sexe dans les prisons met indéniablement en danger les femmes détenues. Selon une étude du MacDonald-Laurier Institute publiée en 2023 :

« Il ne fait guère de doute que les droits des femmes délinquantes à un environnement carcéral non mixte, à la sécurité et au bien-être, ainsi qu'au respect de la vie privée et de la dignité, sont en tension avec les droits des transgenres dans les prisons. Demander à un groupe démographique déjà marginalisé de supporter le fardeau du risque, la possibilité de retraumatisation et la perte de dignité et de vie privée afin de valider le sens de l'identité et de la subjectivité d'un nombre relativement faible d'individus est peut-être un mauvais équilibre entre des droits concurrents, surtout si l'on considère qu'il y a si peu de preuves que ces risques valent la peine d'être supportés⁵. » (traduction DeepL)

Comme on peut le voir, la priorité donnée à l'identité de genre, lorsqu'il est question de sécurité, met en danger les femmes détenues.

L'EXPÉRIENCE INTERNATIONALE

Heureusement, certains pays qui avaient adopté une politique carcérale similaire à celle du Canada remettent aujourd'hui en question leur approche⁶. Il y a tout récemment l'Écosse, mais aussi le Royaume-Uni, qui consacre désormais une aile séparée dans une prison pour femmes pour les détenues transgenres violentes.

De plus, la décision d'y transférer des détenues transgenres est prise par un comité spécial et les candidates doivent détenir un certificat de reconnaissance pour y être admises. L'anatomie, y compris les considérations liées à la force physique et aux pulsions sexuelles de la délinquante, de même que sa prise d'hormonothérapie sont considérées dans la décision⁷.

QUESTIONNEMENT

Comment se fait-il que le SCC ne s'inspire pas des pratiques internationales pour respecter la dignité et la sécurité des femmes?

Comment se fait-il que le Conseil du statut de la femme, l'organisme gouvernemental chargé de la défense des droits des femmes au Québec, ne se soit jamais intéressé à l'impact de

l'amalgamation des concepts de sexe et de genre sur l'atteinte d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes lorsqu'il est question de sécurité.

Espérons, dans un tel contexte, que le Comité de sages sur l'identité de genre, chargé d'identifier les enjeux à approfondir concernant les effets potentiels de l'identité de genre sur l'ensemble de la société, s'attardera à la problématique de la sécurité et dignité des femmes en prison. ◀

1. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2024-11-14/procès-pour-triple-meurtre/les-victimes-étaient-toujours-en-vie-a-l-arrivée-des-secours-suggère-l-accusée.php>
2. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/lois-reglements-politiques/directives-commissaire/100.html>
3. https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-E-ebook.pdf et https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/Penal_Reform_BK_R_FR.pdf
4. Tristan Péloquin, « Crimes violents et sexuels : Quelle prison pour les détenues trans? », *La Presse*, 26 février 2023.
5. Jo Phoenix, *Rights and wrongs : How gender self-identification policy places women at risk in prison*, MacDonald-Laurier Institute 2023. <https://macdonaldlaurier.ca/rights-and-wrongs-how-gender-self-identification-policy-places-women-at-risk-in-prison/>
6. Tristan Péloquin, « Crimes violents et sexuels : Quelle prison pour les détenues trans? », *La Presse*, 26 février 2023.
7. *Ibid.*



UN SYNDICAT POUR
TOUT LE MONDE

unifor
lesyndicat | Québec
uniforquebec.org

La langue

L'estimation délirante de la demande de services en anglais

Un pas de plus vers un Québec bilingue

Charles Castonguay

Le gouvernement canadien contribue à exagérer la connaissance de l'anglais comme condition d'embauche au Québec. Il a mis en œuvre une nouvelle façon de calculer la demande de services fédéraux en anglais qui surestime notre population « anglophone » d'un bon demi-million.

UNE PREMIÈRE APPROCHE FRAUDULEUSE : LA PLOP

Ottawa utilisait depuis 1991 la « première langue officielle parlée », ou PLOP, pour estimer la demande pour ses services en anglais au Québec, et en français dans le reste du Canada. Il faut toutefois savoir qu'à l'origine, Statistique Canada lui avait proposé en 1989 deux modes de calcul distincts pour cet indicateur.

Les PLOP I et II comptent d'abord comme *anglophones* l'ensemble des individus qui ne connaissent que l'anglais. C'est logique. De même, elles comptent comme *francophones* tous les unilingues français.

Après, leurs modes de calcul divergent. La PLOP I ajoute ensuite aux anglophones toutes les personnes qui connaissent les deux langues mais qui ont comme langue maternelle l'anglais, ou l'anglais et une tierce langue. Elle ajoute de même aux francophones tous les bilingues anglais-français qui sont de langue maternelle française, ou française et tierce. Pour terminer, elle se penche de façon semblable sur la langue d'usage à la maison.

La PLOP II poursuit dans l'ordre inverse. Elle considère la langue d'usage avant la langue maternelle.

DIVERSES ESTIMATIONS DE LA DEMANDE DE SERVICES DANS UNE LANGUE MINORITAIRE EN 2021

	En anglais au Québec	En français hors Québec
PLOP I	1 088 820	918 980
DIP	1 694 830	1 434 310
PLOP II	1 111 965	604 385
DIP dégonflée	< 1 188 257	< 638 928

Leurs façons opposées de classer les personnes de langue maternelle française qui ont adopté l'anglais comme langue d'usage illustrent bien la différence entre les deux procédés. La PLOP I, qui priorise la langue maternelle sur la langue d'usage, les compte comme francophones. La PLOP II, qui priorise la langue d'usage sur la langue maternelle, les compte comme anglophones.

Bref, la PLOP I ferme nos yeux sur l'anglicisation des francophones qui sévit au Canada anglais et aussi, à un degré croissant, au Québec. La PLOP II, au contraire, en tient compte.

Des deux calculs, la PLOP II s'impose. La commission Laurendeau-Dunton avait recommandé dès 1967 d'employer la langue d'usage plutôt que la langue maternelle pour déterminer l'offre de services dans une langue officielle minoritaire. Les recherches menées par après, notamment par Statistique Canada, n'ont cessé de confirmer la supériorité de la langue d'usage comme indicateur de la demande de services dans une langue officielle. Retenons cela comme principe directeur.

Ottawa a néanmoins adopté en 1991 la PLOP I pour régler ses services. L'impératif d'unité canadienne a sans doute dicté ce choix frauduleux.

La PLOP I produit à peu près autant d'anglophones au Québec que de francophones hors Québec. Un bel équilibre. La PLOP II révélerait qu'au contraire, le Québec compte aujourd'hui presque deux fois plus d'anglophones qu'il ne reste de francophones au Canada anglais. Au Québec, cela pourrait rehausser le goût pour l'indépendance.

UNE APPROCHE PLUS FRAUDULEUSE ENCORE : LA DIP

Les recensements nous renseignent depuis 2001 sur l'usage secondaire d'une langue, qui serait parlée moins souvent à la maison que la langue d'usage principale. Jean-Pierre Corbeil a aussitôt laissé entendre que cette information pourrait servir à repousser les

limites de la PLOP (voir Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil, *Les langues au Canada : recensement de 2001*, Statistique Canada, 2004).

C'est maintenant fait accompli. Fin juin 2019, Ottawa a remplacé la PLOP par un indicateur qui estime, selon le *Dictionnaire du recensement*, « la demande importante potentielle pour la prestation de communications et de services fédéraux dans la langue officielle minoritaire ». Appelons cela la DIP.

La DIP détermine « la population de la minorité francophone ou anglophone d'une province » aux termes de la *Loi sur les langues officielles*. Elle correspond, au Québec, à la population ayant l'anglais, seul ou non, comme langue principale, secondaire ou maternelle. Elle se calcule semblablement pour le français hors Québec. On reconnaît là l'approche cumulative chère à Corbeil.

En 2021, la DIP estime la minorité « anglophone » du Québec à 1 694 830. Ou 1,7 million. Cela heurte de plein fouet le principe dégagé à la section précédente.

LA SURESTIMATION DE LA DEMANDE DE SERVICES EN ANGLAIS AU QUÉBEC

Par exemple, on ne saurait compter comme d'authentiques consommateurs potentiels de services en anglais tous les 499 695 Québécois – disons *anglodips* – qui parlent l'anglais à la maison comme langue secondaire. En effet, 347 145 d'entre eux sont de langue d'usage principale française ou, parfois, française et une tierce langue. Principe directeur oblige, ces 347 145 seraient plutôt des consommateurs potentiels de services en français.

Le reste des 499 695, soit 152 550, sont de langue principale tierce. D'entre eux, 69 265 parlent le français *au même titre* que l'anglais comme langue secondaire. On ne saurait donc les compter tous, non plus, comme consommateurs potentiels de services en anglais. Des 499 695 anglodips, c'est par conséquent *sensiblement plus* de 347 145 qui seraient des consommateurs potentiels de services en français.

Examinons de même les 83 440 anglodips qui ne parlent l'anglais *ni* comme langue principale, *ni* comme langue secondaire, mais qui sont de langue maternelle anglaise. Or, 70 930 sont de langue principale française ou, parfois, française et tierce. Toujours selon le principe directeur, ces 70 930 seraient des consommateurs de services en français.

Le reste du 83 440, soit 12 510, sont de langue principale tierce. Mais encore, 935 d'entre eux ont le français – cette fois *sans* l'anglais – comme langue secondaire. De ces 83 440 anglodips, c'est donc *plus* de 70 930 qui seraient susceptibles de consommer plutôt leurs services en français.

Enfin, parmi les 1 111 675 anglodips qui ont l'anglais, seul ou non, comme langue principale, 176 995 parlent *aussi* le français comme langue principale, *à égalité* avec l'anglais. Logiquement, la moitié d'entre eux, soit 88 498, seraient plutôt portés à consommer leurs services en français.

Par surcroît, parmi ces 176 995, 66 110 sont de langue maternelle française, ou française et tierce, comparé à seulement 24 455 de langue maternelle anglaise, ou anglaise et tierce. On peut ainsi estimer que pas mal plus de la moitié des 176 995, c'est-à-dire *sensiblement plus* de 88 498, seraient plutôt des consommateurs de services en français.

Ensemble, les trois estimations en gras ci-dessus indiquent que *nettement plus* que 506 573 des 1 694 830 anglodips au Québec, soit un très bon demi-million, seraient plutôt enclins à consommer leurs services en français. Corrélativement, *nettement moins* de 1 188 257 seraient d'authentiques consommateurs potentiels de services en anglais.

Notons que des 506 573 qui forment le noyau dur de ce dégonflement de la DIP, pas moins de 418 075 (347 145 plus 70 930) sont de langue principale française ou, parfois, française et tierce. Il y a une sainte limite à compter des francophones pour des anglophones!

UN DÉLIRE SOURNOIS

Notre tableau résume le tout. Y compris quant au nombre de *francodips* au Canada anglais. La proximité étroite entre les valeurs de la PLOP II et de la DIP dégonflée est à retenir.

En exagérant si grossièrement, avec la DIP, la demande de services en anglais au Québec, Ottawa contribue activement à l'exigence démesurée de la connaissance de l'anglais sur le marché du travail. Ainsi qu'à d'autres revendications excessives d'un Québec encore plus bilingue. C'est-à-dire encore plus anglais.

Cet échafaudage n'est pas que délirant. Il est dommageable. ◀

PAS DE PROFIT SUR LA MALADIE

POUR UN RÉSEAU



VRAIMENT
PUBLIC

Le mouvement syndical

Entretien avec Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec (affilié FTQ)

Lock-out et négation du droit de grève dans les ports

Orian Dorais

Pourquoi Pierre Poilievre a-t-il tant de succès auprès de l'électorat ouvrier? Après tout, le chef conservateur ne propose aucune vraie solution aux crises du logement et du pouvoir d'achat qui affligent en ce moment les gens ordinaires.

Pourquoi la classe populaire, principalement au Canada anglais, semble-t-elle prête à accorder sa confiance à ce chef au programme brouillon, qui dirige un parti propatronat?

J'ai une théorie. Durant son mandat, Justin Trudeau a souvent pris pour cible les cols bleus, imposant des lois spéciales à Postes Canada en 2018, au port de Montréal en 2021 et au CN à l'été 2024. Il vient de récidiver en forçant l'arbitrage exécutoire dans les ports de Québec, Montréal et Vancouver.

Il se pourrait que ce mépris affiché du premier ministre fédéral envers les travailleurs et travailleuses manuels nourrisse le mécontentement de l'ensemble des prolétaires, les rendant plus favorables aux discours démagogiques de son adversaire. Quoi qu'il en soit, je m'entretiens de la situation dans les ports avec Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec (affilié FTQ).

Orian Dorais : Quelles étaient vos revendications dans les ports du Québec?

Patrick Gloutney : À Québec, le principal enjeu est l'horaire de travail. En ce moment, nos membres ont le sentiment qu'ils doivent être en *stand-by* 24 heures par jour, sept jours semaine, parce que les détails de leur quart de travail du lendemain ne leur sont communiqués que la veille, autour de 16 h.

Autrement dit, ils doivent attendre un appel ou un texto pour savoir quelle sera leur tâche du jour suivant et combien d'heures vont être nécessaires. Souvent, on leur impose de rentrer de nuit, de faire des quarts de douze heures et/ou de travailler chaque jour pendant des semaines avant d'avoir un congé. Et la plupart de ces assignations épuisantes sont communiquées assez tardivement, je le répète. Avec tout ça, pensez-vous que la conciliation travail-famille est possible?

LE PROBLÈME DES HORAIRES

Pour ce qui est de Montréal, les horaires posent là aussi de gros défis. Sur la ligne de piquetage, j'ai entendu l'histoire de deux parents qui travaillent au port de Montréal, un sur le quart de soir, l'autre sur le quart de jour. Comme c'est difficile de trouver une gardienne à trois heures du matin, le parent qui travaille de jour doit réveiller son enfant aux petites heures du matin, l'emmener au port et l'amener au parent qui termine sa nuit de travail pour qu'il rentre avec l'enfant.

Je ne comprends pas qu'en 2024 on impose des horaires comme ça, qui étaient la norme dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Aujourd'hui, Google peut savoir que je suis assis dans quel restaurant en temps réel. On a des applications qui permettent de suivre les avions, les trains... et les bateaux! On s'attend pas à ce que nos membres fassent du 8 h à 16 h du lundi au vendredi, mais, quand même, une certaine régularité serait appréciée.

L'employeur pourrait mettre en place les mécanismes pour mieux coordonner les quarts de travail avec l'arrivée prévue des bateaux. Il ne le fait pas, mais c'est faute de volonté, pas faute de moyens technologiques et financiers.



Ce qui est particulièrement frustrant à Montréal, c'est qu'il n'y a pas eu de convention négociée depuis plus de quinze ans. Les derniers contrats ont tous été imposés.

Sinon, toujours à Montréal, la sécurité d'emploi est aussi un enjeu majeur.

AU PORT DE QUÉBEC

O. D. : Le conflit au port de Québec dure depuis très longtemps, pouvez-vous nous le résumer?

P. G. : Les débardeurs de Québec sont sans convention depuis le 1^{er} juin 2022 et en lock-out depuis le 15 septembre de la même année. Ça fait plus que deux ans que nos membres de Québec ne peuvent pas travailler au port. Tout ce temps, ils ont survécu sur les allocations de grève et plusieurs ont dû occuper des emplois parallèles.

Comment avoir une vie sociale ou familiale quand il faut partager son temps entre un emploi de subsistance et la ligne de piquetage? En fait, il y a quelques semaines, nous avons même lancé le site appelé « adopte un lockouté » où les gens peuvent soutenir les grévistes. Mais, malgré les conditions difficiles du lock-out, nos membres n'ont pas flanché. La dernière offre patronale dérisoire a été rejetée à 94 %.

Il faut dire qu'on est face à un employeur – l'entreprise QSL, qui gère le port de Québec – qui a tout fait pour ne pas négocier de bonne foi, allant

même jusqu'à engager des scabs mieux payés que nos débardeurs. On voit que l'argent n'est pas un problème pour QSL, son entêtement est purement idéologique.

O. D. : Donc l'employeur engage des briseurs de grève impunément?

P. G. : Nous avons dénoncé ces pratiques partout où nous pouvions. À Québec, j'ai personnellement interpellé le maire Marchand, il a refusé de se prononcer sur le conflit... Nous avons aussi fait des représentations auprès de la Caisse de Dépôt, qui est actionnaire de QSL.

Enfin, le port de Québec étant de juridiction fédérale, nous avons fait beaucoup de pressions au Parlement pour qu'une loi anti-scabs soit votée à Ottawa. Quand cette loi a enfin été adoptée, au printemps 2024, nous avons cru que le vent tournait dans notre direction, mais on a appris que la nouvelle législation n'entrerait en application qu'au mois de juin 2025. Encore quelques mois d'impasse, puis le ministre du Travail nous a balancé un arbitrage exécutoire en pleine face.

AU PORT DE MONTRÉAL

O. D. : Du même coup, il a mis fin au lock-out au port de Montréal, qui n'a

duré que quelques jours...

P. G. : Ce qui est particulièrement frustrant à Montréal, c'est qu'il n'y a pas eu de convention négociée depuis plus de quinze ans. Les derniers contrats ont tous été imposés, c'est ce qui s'est produit en 2021. À Montréal, l'employeur n'était même pas gêné d'offrir une hausse de 20 % sur 6 ans, alors qu'il a offert 20 % sur 4 ans aux débardeurs d'Halifax.

Imaginez l'ambiance au travail, quand on fait face à un mépris comme ça, en plus des problèmes d'horaire et de sécurité d'emploi. Je rappelle qu'à Québec, en 2022, nos membres se sont votés des jours de grève, mais n'ont même pas eu le temps de les utiliser avant de se faire mettre en lock-out.

À Montréal, les membres ont fait une grève partielle pendant à peine quelques jours et ont aussi été mis en lock-out. Le retour forcé au travail a suivi peu après. Nos droits à la grève et à la négociation ont été bafoués, supposément pour « sauver l'économie »! Le gouvernement a cédé à la pression du milieu des affaires et prétend maintenant que les débardeurs offrent des services essentiels. Pardon, mais débarquer les téléphones que les gens commandent de l'étranger c'est pas un service essentiel.

En vingt ans de militantisme dans le monde syndical, j'ai jamais été aussi découragé. Après trente ans de lutte, on a réussi à faire imposer une loi anti-scabs au niveau fédéral, pour se faire poignarder dans le dos une saison plus tard. Est-ce que les gens de Postes Canada seront les prochains? C'est dangereux de normaliser le recours à l'arbitrage exécutoire, Pierre Poilievre va s'en donner à cœur joie avec ce mécanisme s'il est élu. Même s'il se présente comme un ami des travailleurs pour gagner ses élections. ◀



Pour l'engagement social et la dignité des personnes âgées

AREQ
Le mouvement des personnes
retraitées CSQ
areq.lacsq.org

Le mouvement syndical

Entretien avec Camille Derome, responsable syndicale au Zoo de Granby

Le côté sombre d'une institution bien-aimée

Orian Dorais

Je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que la plupart des Québécois ont une image positive du Zoo de Granby. Bien des gens – moi y compris – associent cette destination à des souvenirs d'enfance heureux. Le parc animalier profite aussi de son statut d'OSBL, largement mis de l'avant sur son site Web et dans ses communications. Mais cette bonne réputation cache une réalité bien plus sombre, comme peut en témoigner le personnel syndiqué du zoo, représenté par la CSN, qui lutte depuis plusieurs mois pour une convention collective juste.

Les pratiques de la direction sont troublantes : lock-out, judiciarisation excessive des activités syndicales et pénalités sous la forme de coupes dans les assurances collectives. Il s'agit là des pires méthodes du secteur privé, qui cadrent assez mal avec le côté « familial accueillant » du zoo et avec son titre d'OSBL.

Le parc animalier prétend être un organisme sans but lucratif, surtout quand vient le temps d'engager des bénévoles ou de recevoir des millions en subventions gouvernementales. Cependant, les gens à l'interne décrivent une gestion entrepreneuriale qui vise à maximiser les profits – 5,4 millions \$ de surplus de janvier 2021 à janvier 2024 – et à écraser tout effort de redistribution entamé par le syndicat.

Le Zoo de Granby a les revenus et le fonctionnement d'une entreprise, mais continue d'offrir des conditions typiques du communautaire. C'est contre cette situation que se lève Camille Derome, hortultrice et responsable de la mobilisation syndicale au zoo, avec qui je m'entretiens.

SANS CONTRAT DEPUIS JANVIER

Orian Dorais : Comment s'est déroulée la négociation?

Camille Derome : Moi et mes 130 collègues syndiqués sommes sans contrat de travail depuis le 1^{er} janvier 2024. Il faut savoir que, jusque-là, la convention favorisait beaucoup l'interprétation des statuts par la direction. Avec l'aide des conseillers de la CSN, la convention a été réécrite pour éliminer les zones grises. En février 2024, nous avons donc déposé à l'employeur cette nouvelle entente, plébiscitée par les membres.

Dès le départ, on a vu que la partie patronale était très fermée aux changements. Après deux mois d'analyse, les négos ont commencé en avril 2024, à un rythme insatisfaisant. Au courant du printemps 2024, nous avons commencé des actions de visibilité à l'intérieur du zoo. Nos moyens de pression étaient assez classiques : port d'écussons à l'effigie du syndicat, pose de collants avec nos slogans sur les murs et distributions de dépliants aux touristes.



Nous avons voté à 91% sur la possibilité d'une grève générale illimitée, mais nous n'avons rien enclenché. Le vote a eu lieu un vendredi soir, le lundi matin nous étions en lock-out.

Notre syndicat n'a presque jamais mené de mobilisations agressives, sauf lors d'un lock-out de deux mois en 1991. Donc, la direction était pas mal sur la défensive face à nos actions. Nos cadres veulent tellement présenter le zoo comme une entreprise familiale unie... nous ne pensions pas qu'ils laisseraient la situation dégénérer jusqu'à la grève.

UN LOCK-OUT

O. D. : C'est pourtant ce qui est arrivé...

C. D. : Oui ! La négociation était tellement lente que nous avons voté à 86 % en faveur de 10 jours de grève, qui se sont déroulés en partie durant les vacances de la construction. Rien n'a bougé du côté patronal. Nous avons ensuite voté à 91 % sur la possibilité d'une grève générale illimitée. Je précise

que nous avons ouvert la porte à la grève générale illimitée, mais nous n'avons rien enclenché.

Le vote a eu lieu un vendredi soir, le lundi matin nous étions en lock-out. J'étais une des premières à rentrer ce lundi-là, il n'y a eu aucune annonce officielle. Les cadres nous dévisageaient avec un air narquois et nous ont laissé poireauter avant de finalement daigner nous informer qu'ils avaient décrété un lock-out. Dans les jours suivants, ils ont annoncé qu'ils nous coupaient les assurances collectives pour la durée du conflit.

Nous avons donc formé des lignes de piquetage et nous les tenons depuis quatre mois. C'a été difficile, nous avons piqueté pendant les journées les plus achalandées de l'année, chaque jour des milliers de gens brisaient nos lignes sans hésiter.

La direction s'est dépêchée de remettre des cartes-cadeaux aux touristes pour s'excuser du « dérangement » à l'entrée. Elle a aussi versé de généreux bonus aux cadres qui sont plusieurs dizaines au zoo et qui, pour certains, ont pris une partie de nos responsabilités. La direction a engagé des spécialistes pour gérer ses communications autour du lock-out, des avocats pour nous mettre des injonctions, etc.

C'est drôle, on nous avait dit qu'accéder à nos revendications coûterait trop cher, mais la direction semblait avoir beaucoup d'argent. À un moment, les avocats ont obtenu une injonction nous forçant à quitter le terrain du zoo, donc il était interdit de piqueter là-bas ou même d'entrer dans le parc durant nos temps libres. Une de nos membres qui accompagnait sa fille au zoo s'est fait retourner de bord devant tout le monde.

O. D. : Drôle de pratique de la part d'un OSBL...

C. D. : Si tu savais! Nous avons trouvé de nouveaux lieux où manifester, suite à l'injonction, qui a été partiellement levée depuis. Par exemple, nous avons fait un *sit-in* devant l'entreprise où le président du C.A. du zoo travaille comme vp de département. Après plu-

sieurs jours, il a accepté de rencontrer le président du syndicat. Peu après cette rencontre, le vice-dg du zoo, qui est plus sensible à nos enjeux, a été invité à siéger sur le comité de négociation. Depuis, les discussions vont à un meilleur rythme. Des fois, les interdictions n'ont pas toujours les effets qu'on croit (rires).

LES REVENDICATIONS

O. D. : Mais si l'on en revient aux essentiels, quelles sont vos revendications?

C. D. : D'abord, on cherche à mieux encadrer le recours aux stagiaires et aux bénévoles, pour s'assurer qu'ils n'empiètent pas sur le travail des membres syndiqués. On veut se protéger contre toute forme de sous-traitance. Justement, la direction est présente sous enquête pour possible utilisation de scabs dans les derniers mois.

On demande de simplifier les statuts d'emploi au zoo et on veut que la période de probation de quinze mois soit réduite, que les tous les bénéfices de la convention s'appliquent plus tôt. Ces deux mesures devraient permettre à plus de collègues d'accéder à des emplois temps plein.

On veut une meilleure conciliation travail-famille, par une répartition plus juste des quarts de nuit et la diminution de la semaine de travail à 37 heures maximum, si des membres en font la demande. Côté des assurances, on demande à avoir un droit de regard sur la sélection de l'assureur. On veut aussi être présent sur le comité santé et sécurité au travail, de façon paritaire.

Enfin, on demande des augmentations salariales conséquentes avec l'inflation des dernières années. Mes collègues et moi sommes des spécialistes du bien-être animal et notre contribution doit être reconnue par le zoo, qui peut largement se permettre de nous offrir de meilleures conditions. On sent beaucoup de solidarité de la part de la CSN dans notre lutte et, même après des mois de lock-out, on lâche pas! ◀

Un temps des Fêtes pour se ressourcer

L'équipe syndicale du SFMM (SCFP) vous souhaite un heureux temps des Fêtes. Profitez de ce temps pour vous ressourcer auprès de vos proches.

Tout au long de l'année, vous pouvez compter sur l'appui des personnes déléguées et directrices syndicales, sur les nombreux comités syndicaux et sur les personnes libérées à temps plein au Syndicat pour offrir aux membres Cols blancs des services de qualité visant la défense de leurs droits.

En 2024, nous avons entamé de nombreux changements, entre autres, la modification en profondeur du Fonds de secours maladie-accident (FSMA), le lancement de l'application Le 429 et l'envoi d'un sondage pour le renouvellement de la convention collective de la Ville de Montréal.

Nous avons aussi modernisé les logos du Syndicat!



L'année 2025 nous réserve encore des défis à relever et c'est la solidarité de toutes et de tous qui nous aidera à atteindre nos objectifs. Ensemble, nous sommes plus forts.

Solidairement,

L'Équipe syndicale du 429



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – SCFP

Le point d'orgue

Une rencontre avec Marie-Hélène Larose-Truchon

Doublé théâtral, sagesse clairvoyante

Olivier Dumas

CARIBOU

Avec « La nuit du caribou » et « Joséphine et les grandes personnes », la dramaturge Marie-Hélène Larose-Truchon nous offre deux pierres précieuses du théâtre jeunesse.

Dans la note qui précède le texte de *La nuit du caribou* (Leméac, 2024), l'autrice remercie « l'enfant d'être ici, de lire ou d'écouter cette histoire avec tes oreilles et ton cœur. [...] Enfant, je connaissais un peu ton cœur, car j'ai été une enfant moi aussi. »

Par sa plume poétique et parfois tranchante, Marie-Hélène Larose-Truchon insuffle ce désir revendicateur de la beauté du monde réclamée « comme un dû », comme le chante Sylvie Tremblay dans *Les talons hauts*.

La diplômée en écriture dramatique de l'École nationale de théâtre (ENT, 2012) remporte le concours « Le théâtre jeune public et la relève » pour *Reviens!*, qui a donné lieu à sa première collaboration avec Marie-Ève Huot, la metteuse en scène de *Joséphine*. Elle reçoit deux mentions spéciales au prix Gratien-Gélinas pour *Minuit*, percutante partition destinée aux adultes (2013) et *Un oiseau m'attend* (2015), avant de remporter les honneurs avec *Le Jardin d'Éden* (2021). La dramaturge a aussi rédigé pour le jeune public *Crème-Glacée* (2018) et *Amande-Amandine*, publiées à l'Arche et jouées en France.

Avant ses études à l'ENT, une professeure de son certificat en création littéraire à l'UQAM, Geneviève Billette (autrice notamment d'une touchante création du théâtre jeunesse, *Le Pays des genoux*), remarque son talent et l'encourage dans cette voie.

Dans l'ouvrage collectif *Femmes en scène* (Pleine Lune, 2018), Marie-Hélène Larose-Truchon réitère l'importance au théâtre « du sacré, du rituel et de la spiritualité ».

La nuit du caribou a été créée par le Théâtre de la Petite-Marée à Bonaventure (Gaspésie), en juillet 2022. La mise en scène de Francis Richard (qui a étudié en mise en scène à l'ENT en même temps que Larose-Truchon) intègre trois interprètes et des marionnettes (même si le texte n'a pas été conçu pour ce type de théâtre).

La pièce raconte l'histoire d'un petit garçon, nommé le Petit Moi-Moi. Celui-ci s'est éloigné de sa mère et part à la recherche d'un caribou, même s'il n'en a jamais vu un. Or, le gamin se perd dans la forêt. Il rencontre Caribou Vite-Vite, également égaré et en quête d'indépendance. Le tandem croise L'Ourse-Fille et la Fille-Ours, deux créatures qui se cherchent l'une et l'autre, sans oublier la Grand-Mère Asclépiade (« l'esprit de la forêt »), narratrice et mémoire ancestrale qui relie les différentes forces de la nature et guide les protagonistes avec bienveillance.

Dans le périple initiatique qui s'échelonne du matin à la nuit, pour Petit Moi-Moi, Caribou Vite-Vite, L'Ourse-Fille et la Fille-Ours, une scène demeure fort émouvante. Petit Moi-Moi et son nouvel ami caribou arrivent près d'une rivière, qui devient un personnage du récit. Le cours d'eau prend la parole et réclame de ne pas être brusqué. Cette préoccupation écologique imprègne l'œuvre de la dramaturge. « La nature est avenante si tu la respectes. Tous les éléments disparates de la forêt paraissent chaotiques à première vue, mais sont d'une telle organisation. »

Une autre partition écrite antérieurement à six mains, *Histoire à plumes et à poils*, avec David Paquet et Érika Tremblay-Roy, a initié indirectement *La nuit*. « Érika m'avait demandé ensuite d'écrire sur l'ours (autre mammifère qu'elle affectionne) pour un projet de bestiaire. Trop long, le texte ouvrait la porte à une pièce en soi. »



La pièce raconte l'histoire d'un petit garçon, nommé le Petit Moi-Moi. Celui-ci s'est éloigné de sa mère et part à la recherche d'un caribou, même s'il n'en a jamais vu un.

Par hasard, Marie-Hélène Larose-Truchon tombe un jour sur le livre *Le Bestiaire innu*, de Daniel Clément. Un monde « s'est ouvert à moi, qui se trouvait au bout de mon nez, mais [...] qui m'était inconnu. »

Très tôt, l'autrice a été fascinée par le caribou des bois, espèce aujourd'hui considérée comme vulnérable, menacée de disparaître en raison de « la stupidité du gouvernement québécois. Cette espèce vit dans la forêt boréale. Elle est victime de l'exploitation forestière par les hommes et de prédateurs animaliers comme les loups. Il faut écouter les peuples autochtones qui en ont une connaissance intime et ancestrale. »

Par ailleurs, les relations intrinsèques entre le savoir, les légendes et la nature ont constitué un terreau fertile. « J'ai été émue par le caribou qui correspond au corps social pour les sociétés autochtones. L'ours, lui, représente le corps spirituel. »

Les jeunes spectatrices et spectateurs de la Gaspésie ont « vibré » en assistant à cet hymne environnemental, d'autant plus que le caribou habite sur le même territoire.

OSONS JOSÉPHINE

Œuvre intergénérationnelle, *Joséphine et les grandes personnes* explore la

rencontre de Joséphine, gamine lucide et espiègle avec une curieuse dame âgée (présentée dans le texte comme « la vieille »). En dix leçons thématiques, parodies des « conseils » des *coachs* de vie, la fillette nous apprend comment transiger avec l'univers parfois complexe (« océan mystérieux »), frustrant, et souvent rigolo (la fête, la danse, la musique) des adultes.

Coproduction du Théâtre du Carrousel, du Bic (Rimouski) et les Tréteaux de France, la pièce puise son inspiration, entre autres du confinement causé par le coronavirus. « Je pensais aux enfants privés d'école, de garderie, isolés, en l'absence de filet social. »

Marie-Ève Huot (directrice artistique du Carrousel) signe la mise en scène, Diane Labrosse la musique. Les comédiennes Émilie Dionne et Mireille Métellus incarnent respectivement Joséphine et l'ainée.

Une résidence au Théâtre du Bic a permis l'écriture de cette proposition scénique autour d'une enfant à la parole fort volubile. « Dès la première lecture publique, une forte émotion imprégnait le jeune public. Celui-ci nous manifestait l'importance que leurs parents écoutent véritablement leurs points de vue. »

Comme l'exprime la jeune héroïne, parfois, « les grandes personnes vous oublient ». La colère lui donne envie « que le monde explose », quand les enfants sont « méchants ».

Malgré les conflits, le respect de la nature et d'autrui s'imposent pour Marie-Hélène Larose-Truchon. Par leurs présences, les roches permettent des liens durables entre le duo et le monde extérieur. « Elles nous aident à se sentir moins seules. » Joséphine dit à sa nouvelle camarade que des cailloux « tu peux en trouver dans toutes les ruelles, les rues, les forêts, pis même entre tes deux orteils ».

Le texte *Joséphine et les grandes personnes* sera publié aux Éditions de l'Arche (France) accompagné d'illustrations de l'autrice-dessinatrice Inbar Heller Algazi. Dans les remerciements, la dramaturge n'oublie pas les « roches qui se souviennent de ce qu'on oublie » et « les fleurs qui poussent au-delà des jardins ».

LIBERTÉ RADICALE

Marie-Hélène Larose-Truchon revendique « la liberté artistique. Je songe à la poésie d'Arthur Rimbaud découverte à 12 ans, au solo théâtral *Or*, de Pol Pelletier durant mon adolescence, aux chansons *Les Charognards*, de Renaud et *Nataq*, de Richard Desjardins, au roman *Les Cahiers de Malte Laurids Brigge*, de Rainer Maria Rilke. »

Cette éthique de liberté lui a été inculquée notamment à l'ENT par Louis-Dominique Lavigne, figure importante du théâtre jeunesse au Québec, et défenseur d'une « poésie radicale. Il m'a enseigné à écrire tout ce que je voulais, à condition de toujours garder une lueur espoir, et surtout pas un monde désorganisé. »

Pour plus d'infos sur la tournée : https://www.lecarrousel.net/calendrier/?season=saison-2024-2025&event_show=josephine-et-les-grandes-personnes&country=&city=

Plus tôt cet automne, une tournée de *La nuit du caribou* a eu lieu dans différentes villes du Québec.

Un très joyeux Noël et une excellente année 2025!

BLOC Québécois	Lanaudière, c'est nous!	LUC THÉRIAULT Député de Montcalm 1 800 263-5726	NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ Députée de Terrebonne 450 964-9417	GABRIEL STE-MARIE Député de Joliette 450 752-1940	MONIQUE PAUZÉ Députée de Repentigny 450 581-3896	YVES PERRON Député de Berthier-Maskinongé 819 228-1210
--------------------------	--------------------------------------	--	--	--	---	---

Le temps de lire

La contre-attaque est devenue une urgence démocratique.

Comment tenir tête aux géants du Web?

Pierre Sormany

Alain Saulnier avait déjà fait paraître, il y a deux ans, un appel à la résistance face à ce qu'il décrivait comme l'invasion « des barbares numériques ». Il y dénonçait la grande naïveté des autorités réglementaires canadiennes qui avaient décidé, en 1999, de ne pas soumettre les entreprises émergentes du Web au moindre contrôle, pour ne pas freiner l'innovation. Résultat : les Facebook, Twitter, Netflix et autres jeunes pousses du Web ont pu envahir notre territoire culturel sans résistance, une invasion menée sans armes, sans morts, mais néanmoins totale, et qui menaçait désormais notre langue, notre culture et nos médias.

Alain Saulnier récidive aujourd'hui. Mais ce n'est plus seulement la culture et les médias qui sont en jeu, constate-t-il. C'est la démocratie même qui est attaquée dans ses fondements. Le cas le plus évident est celui d'Elon Musk, l'homme le plus riche de la planète, qui a fait main basse sur l'ancien Twitter (devenu X) pour en faire un outil de désinformation et de promotion d'un

libertarisme antigouvernemental. Après avoir largement contribué à l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, il est devenu chef d'orchestre de l'agenda politique républicain.

Il y a dans ce nouveau livre, *Tenir tête aux géants du web – Une exigence démocratique* (Écosociété, 2024), un portrait mis à jour de la domination des géants du Web et de leur refus de se plier aux lois nationales, en Europe comme ici. Pensons à la décision de META de bloquer sur Facebook et Instagram la diffusion du contenu journalistique, comme réaction à la loi C-18 qui cherchait à la contraindre de partager une modeste partie de ses revenus avec ceux qui paient très cher pour produire l'information. L'auteur traite aussi d'autres aspects sombres de l'explosion numérique, comme son empreinte environnementale désastreuse, son mode de diffusion « algorithmique » des contenus qui favorise la désinformation et les sujets clivants, en plus de sa mainmise sur le marché publicitaire.

L'auteur souligne quand même un certain réveil du côté des décideurs politiques. Certes, il est désormais trop tard pour empêcher les barbares numériques de nous envahir, car ils sont déjà



implantés partout, mais nos gouvernements, tant à Québec qu'à Ottawa, préparent une riposte. Outre la loi C-18 sur le partage des revenus publicitaires qui a amené Google à verser 100 millions \$ par an aux médias canadiens, on a aussi modifié le mandat du CRTC pour y inclure la réglementation du Web et entrepris une mise à jour de la *Loi sur le droit d'auteur*, une urgence devant les nouveaux entrepreneurs de l'intelligence artificielle qui s'estiment autorisés à piller toutes les productions sans en respecter les droits.

Mais ce réveil est fragile, avoue-t-il. Car le parti conservateur s'est opposé à toutes ces réformes au nom de la liberté d'expression, et promet de battre en retraite. Or, ce parti domine les sondages.

J'avais déploré, dans ma recension de l'ouvrage précédent, que Saulnier était un peu trop court quant aux solutions. Dans ce second ouvrage, il évoque plusieurs pistes. Mentionnons-en quelques-unes. Pourquoi ne pas suivre l'exemple de nombreux pays d'Europe qui ont imposé aux géants du Web des pénalités significatives concernant leurs pratiques monopolistiques? Pourquoi ne pas imposer aux multinationales comme YouTube ou Netflix des normes de découvrabilité des contenus culturels francophones ou autochtones? Pourquoi Québec ne décréterait-il pas unilatéralement que tous les téléviseurs connectés vendus ici doivent obligatoirement afficher, dans leur page d'accueil, les chaînes de télévision locales, au lieu de nous proposer Netflix, Prime, Disney ou Hulu?

Pourquoi ne pas décréter que les dépenses publicitaires dirigées vers les plateformes ou des médias étrangers ne soient plus considérées comme des dépenses déductibles aux fins de l'impôt? Cela pourrait favoriser le déploiement de nouvelles plateformes locales, ou forcer les géants multinationaux à

créer des filiales locales qu'il serait plus facile d'encadrer.

Pour soutenir les médias d'ici, Saulnier propose aussi que l'État impose une redevance sur tous les types d'écrans (du téléphone au téléviseur), voire sur d'autres produits liés à cette explosion du Web (logiciels, microprocesseurs, câbles de branchement, consoles, etc.). Même une redevance modeste (pensons aux écofrais déjà imposés dans le marché des appareils) pourrait générer des millions.

L'auteur explore aussi de nouvelles approches de financement des médias qui puissent les affranchir des recettes publicitaires, à commencer par la Société Radio-Canada. « Un jour, il faudra bien que, comme société, on se dote d'une politique qui reconnait le fait que l'information constitue un bien public », écrit-il.

Il propose aussi une réforme majeure du CRTC pour y assurer une plus grande expertise sur les nouvelles plateformes et lui donner un pouvoir d'intervention face aux algorithmes des réseaux sociaux, et s'assurer d'une représentation plus grande des francophones et des autochtones, tant les enjeux culturels sont différents pour ces minorités.

L'auteur a été directeur de l'information à Radio-Canada

Les BLEUS répondent PRÉSENT



24/7



Beau temps/
mauvais temps



En cas
d'urgence



Partout

La politique internationale

Le rapport de M^e Francesca Albanese sur la Palestine

L'effacement colonial par le génocide

Luc Allaire

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, M^e Francesca Albanese, a donné une conférence à l'Université de Montréal, le 4 novembre, au cours de laquelle elle a présenté son rapport publié en mars 2024, « L'effacement colonial par le génocide », ainsi que les obligations de tous les pays membres de l'ONU, dont le Canada, face à ce « premier génocide colonial diffusé en direct ».

Dans un premier temps, elle a tenu à féliciter les étudiantes et étudiants qui ont dit la vérité dans les universités du Québec, du Canada, des États-Unis et ailleurs dans le monde. « C'était un rare moment pour les Palestiniens d'être vus. Que leur humanité soit comprise et partagée. Cela contrastait avec les universités qui enseignent les droits humains, mais qui répriment le droit à la liberté d'expression, qui répriment les droits des plus faibles, les Palestiniens. Au moment où les Palestiniens sont diffamés, les universités se sont transformées en épices de l'obscurantisme », a-t-elle dénoncé.

Elle a aussi déploré le manque d'empathie à l'égard des Palestiniens de la part des diplomates représentant les pays occidentaux à l'ONU, lors de la présentation de son rapport en mars 2024.

DES ACTES DE GÉNOCIDE

Dans ce rapport, Francesca Albanese a conclu qu'il y avait des

motifs raisonnables de croire qu'Israël avait commis des actes de génocide à Gaza. Son rapport analyse les violences commises contre Gaza après le 7 octobre 2023, lesquelles se sont étendues à la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Elle se penche particulièrement sur l'intention génocide, en replaçant la situation dans le contexte d'un processus d'expansion territoriale et de nettoyage ethnique de plusieurs décennies qui vise à éliminer la présence palestinienne en Palestine.

Elle a proposé à l'ONU de considérer le génocide comme faisant partie intégrante de l'objectif d'Israël visant à coloniser totalement les terres palestiniennes tout en éliminant autant de Palestiniens que possible et comme un moyen de parvenir à cette fin.

« Ce qu'il est important de considérer, c'est l'intention de génocide qui vise à détruire un groupe ethnique. L'holocauste nous a donné le terme génocide, a-t-elle rappelé. Cela a commencé par la déshumanisation du peuple juif. La façon dont les Palestiniens sont traités actuellement n'est pas différente de la façon dont ont été traités les Juifs en Europe jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Mais est-ce que cela justifie Israël ? Non ! »

« Les événements survenus depuis la publication de mon rapport il y a six mois ont confirmé la dénonciation du génocide que j'avais faite en mars, a-t-elle poursuivi. Les bombardements à Gaza n'ont épargné personne. Au moins 55 000 personnes sont mortes, dont 17 000 enfants et 700 bébés. Des médecins, des enseignants, des journalistes, ainsi que des travailleurs humani-



Mme Albanese a proposé à l'ONU de considérer le génocide comme faisant partie intégrante de l'objectif d'Israël visant à coloniser totalement les terres palestiniennes.

taires dont 237 travailleurs de l'ONU sont décédés. Le peuple palestinien a subi un niveau de violence sans précédent. Des populations entières ont dû se déplacer vers des endroits où il n'y avait pas de sécurité. »

Et pourtant, Israël continue de justifier ses attaques. Des actions similaires sont intervenues en Cisjordanie où il y a eu plus de 1 000 attaques par des colons qui ont tué 735 personnes, dont 167 enfants, et forcé le déplacement de 3 000 personnes. Il s'agit du plus grand accaparement de terres en Cisjordanie.

« De manière surprenante, ajoute-t-elle, une minorité de pays maintiennent leur soutien militaire à Israël et à lui accorder l'impunité. Les pays occidentaux devraient plutôt demander à Israël de mettre fin au génocide, de mettre fin à l'occupation d'ici septembre 2025 et de mettre fin à l'apartheid. »

LA VÉRITÉ EST AUSSI UNE VICTIME

Au cours de la période de questions qui a suivi sa présentation, le professeur honoraire du département de philosophie de l'Université de Montréal, Michel Seymour, a exprimé son admiration pour le travail de Francesca

Albanese. « J'ai écrit dans un journal italien qu'il y avait un génocide en Palestine, a-t-il dit. Mais nous faisons face à une inertie en Occident. Les professeurs qui osent s'exprimer subissent des répressions, des suspensions. Il y a eu de nombreux licenciements.

« On note aussi de la répression dans le milieu journalistique, en particulier dans l'anglosphère. Aux États-Unis, autant à droite qu'à gauche, les voix dissidentes sont réprimées. Il ne faut pas se surprendre que dans un tel contexte il n'y ait eu aucune résolution contre le génocide à la Chambre des communes du Canada. »

M^e Albanese lui a répondu : « Vous avez raison, la vérité est aussi une victime. Rappelons-nous que tous ceux qui s'opposaient au génocide des Juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale étaient réprimés. Aujourd'hui, en Europe, il n'est pas question de revenir sur le passé colonial. Or, c'est la violence coloniale que le peuple palestinien subit aujourd'hui. D'où l'importance de mener des actions stratégiques pour que les actions de génocide cessent rapidement. »



MARIO BEAULIEU
Député de La Pointe-de-l'Île

12500, boul. Industriel, Montréal, H1B 5P5
514-645-0101 | mario.beaulieu@parl.gc.ca

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca
(450) 652-4442

BLOC Québécois

BLOC Québécois

Louise Chabot
Députée de Thérèse-De Blainville

450-965-1188
louise.chabot@parl.gc.ca
8, rue Saint-Charles
Sainte-Thérèse QC J7E 3J9

Une voix forte à Ottawa pour les gens d'ici !

Un guerrier

La guerre, le conflit permanent et la souffrance des gens m'empêchaient de dormir. J'étais battu. Je n'avais pas de réponse. Je devais assurer la sécurité du personnel et des opérations, c'était mon travail, mais comment pouvais-je, en toute conscience, détourner les yeux du génocide qui avait lieu sous mes yeux ? J'étais le témoin des crimes habituels de la guerre, mais aussi d'atrocités commises par les deux camps.

Je voulais savoir où étaient les troupes qui apporteraient la justice... L'ONU et les autres institutions de la communauté internationale étaient incapables de répondre à cette attente et je les considérais comme aussi coupables que les criminels de guerre eux-mêmes.

Jamais dans ma vie je ne m'étais senti aussi seul. Je croulais sous la pression du travail, mais aussi sous l'affluence des demandes des innombrables victimes. Cela faisait près de deux ans que j'étais au Sri Lanka. J'étais submergé. Mon impénétrable armure se fissurait... Combien de temps tiendrait-elle encore ?



Les frustrations et les doutes avec lesquels j'étais revenu de ma première mission en Haïti étaient amplifiés par ma mission au Sri Lanka. La justice et l'obligation de rendre des comptes n'existaient-elles donc nulle part ? Qu'en était-il de ma voie, de ce que Zach m'avait enseigné ?

J'étais en conflit avec les parties belligérantes, avec l'ONU et, surtout, avec moi-même. Ma seule consolation résidait dans l'œuvre de la branche humanitaire de l'ONU, car nous faisons tout notre possible pour permettre aux réfugiés de manger au moins un repas par jour. En réalité, c'était le département politique et sécuritaire de l'ONU qui faisait cruellement défaut.

Avec mes antécédents de tireur d'élite, je savais qu'il suffisait de placer un seul tir chirurgical et dévastateur pour tuer la bête. J'avais l'impression d'avoir ce qu'il fallait pour aider, mais de ne pas pouvoir le faire. Je me sentais inutile. Bien sûr, je pouvais fermer les yeux, exécuter mon travail sans plus et gagner mon salaire. Mais je pouvais aussi faire ce qui me semblait juste. À mes yeux, c'était le seul code de conduite envisageable.

Je devais affronter la bête qui était devant moi. Je devais faire quelque chose. Jamais je ne m'étais senti aussi vulnérable, impuissant et inutile, et aussi indifférent face à ma vie et à ma sécurité. J'étais assez fou pour ne jamais me dire que ce n'était pas ma guerre et encore moins imaginer que je pourrais être paisiblement chez moi en train de boire une bière. Tout hurlait en moi de passer à l'action. Alors, c'est arrivé : mon esprit de sniper a trouvé ce que je pourrais faire. ◀

Chien de guerre
Max LaCroix
Éditions du journal, 2024

TOUJOURS LÀ POUR VOUS



DÉCOUVREZ-NOUS



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

SOLIDARITÉ, GÉNÉROSITÉ, PAIX INTÉRIEURE,
ESPOIR EN CE QU'IL Y A DE MEILLEUR...

Le temps des fêtes nous donne l'occasion de
marquer une pause dans nos tâches et nos
soucis quotidiens, d'accorder un peu plus de
place aux valeurs humaines et spirituelles.
Que cette nouvelle année soit pour vous
porteuse de réussite et de bonheur!



JOYEUSES FÊTES!



L'APARTÉ AVEC ÉLORA

SIMONBANVILLE.COM
PATREON.COM/BANVILLE

